



Le développement durable et l'or

Notre **Vision**

être la principale
société d'exploitation
minière

Notre **Mission**

Création de valeur pour nos actionnaires, nos employés, notre entreprise et les partenaires commerciaux et sociaux grâce à une exploration, une exploitation minière et un marketing sans risque et responsables de nos produits. Notre objectif principal concerne l'or, mais nous recherchons aussi des possibilités de créer de la valeur sur d'autres minerais lorsque nous pouvons miser sur nos actifs, nos compétences et notre expérience pour améliorer davantage nos engagements faits sur la valeur.

Nos Valeurs

La sécurité est notre première valeur.

Les employés sont ce qu'il y a de plus important et nous accordons par conséquent la plus grande priorité aux pratiques de la sécurité et de la santé au travail. Il nous incombe de rechercher des moyens nouveaux et innovants afin que nos lieux de travail soient exempts de risques de maladies et d'accidents du travail. Nous vivons au quotidien les uns pour les autres et nous utilisons notre engagement collectif, nos talents, nos ressources et nos systèmes afin que nous soyons en accord avec le plus important de nos devoirs... celui d'être impliqués.

Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect.

Nous sommes convaincus que les personnes traitées avec respect et à qui des responsabilités sont confiées réagissent en offrant toute leur potentialité. Nous cherchons à préserver la dignité des personnes, leur confiance en soi dans toutes leurs interactions, en les respectant pour ce qu'elles sont et en appréciant la contribution unique qu'elles offrent pour la réussite de notre entreprise. Nous sommes honnêtes envers nous-mêmes et envers les autres, et nous respectons les principes de déontologie avec tous nos partenaires commerciaux et sociaux.

Nous apprécions la diversité.

Notre objectif est de devenir le leader sur la scène internationale, avec chaque employé occupant le poste qui lui convient. Nous encourageons l'inclusion et le travail en équipe, en tirant avantage de la riche diversité des cultures, des idées, des expériences et des compétences que chaque employé apporte à l'entreprise.

Nous sommes responsables de nos actions et nous nous engageons à respecter nos engagements.

Nous sommes déterminés à produire des résultats et nos actions correspondent à nos paroles. Nous acceptons les responsabilités et nous répondons de notre travail, de notre comportement, de notre éthique et de nos actions. Nous aspirons à fournir des résultats de haut niveau et nous nous engageons à respecter nos engagements envers nos collègues, nos partenaires commerciaux et sociaux ainsi que nos investisseurs.

Les communautés et sociétés au sein desquelles nous travaillons bénéficieront de la présence d'AngloGold Ashanti.

Nous faisons respecter et promovons les droits fondamentaux de l'homme là où nous exerçons nos activités. Nous contribuons à la construction de partenariats productifs, respectueux et mutuellement bénéfiques dans les communautés au sein desquelles nous opérons. Notre objectif consiste à offrir un avenir durable aux communautés d'accueil.

Nous respectons l'environnement.

Nous nous sommes engagés à constamment améliorer nos processus afin d'éviter la pollution, de réduire les déchets, d'augmenter notre efficacité en matière de carbone et d'utiliser efficacement les ressources naturelles. Nous élaborerons des solutions innovantes pour atténuer les risques environnementaux et climatiques.

Table des matières

Nos domaines d'intérêt dans ce rapport

Première partie : Notre contexte et nos engagements

Nos performances de développement durable en 2010	P3
Lettre du Président-Directeur Général	P4
Nos engagements	P6
<i>Le développement durable et l'or</i> : notre rapport	P12
Implication des parties prenantes	P13
À propos d'AngloGold Ashanti	P14
Éthique et gouvernance	P16
Projet ONE	P18
AngloGold Ashanti et les personnes	P19

Seconde partie : Nos domaines d'intérêt clés

 Amélioration des performances de sécurité d'exploitation	P21
 Gestion des questions de santé	P25
 Les droits de l'homme et les affaires	P29
 AngloGold Ashanti et les communautés	P33
 Une approche du cycle de vie : exploration et fermeture	P41
 Intendance de l'environnement et des ressources naturelles	P46

Les informations complémentaires se trouvent sur le site : www.anglogoldashanti.com/sustainability <<http://www.anglogoldashanti.com/sustainability>>

Le tableau ci-contre montre les indicateurs de performances relatifs aux domaines d'intérêt clés de ce rapport qui représentent les défis et les opportunités de développement durable les plus importants de notre industrie.

Siège social de l'entreprise

76 Jeppe Street, Newtown
Johannesburg, Gauteng, 2001
Afrique du Sud

P O Box 62117, Marshalltown
Gauteng, 2107
Afrique du Sud

Téléphone : +27 11 637 6000
Fax : +27 11 637 6624

Personnes à contacter pour le rapport « *Le développement durable et l'or* »

Lebo Nkadameng
Téléphone : +27 11 637 6515
Fax : +27 86 639 6905
Courriel : lnkadameng@anglogoldashanti.com
Site Web : www.anglogoldashanti.com

Nos performances de développement durable en 2010

	2010	2009	2008
Sécurité de l'exploitation (pages 21 à 24)			
Nombre de décès	15	15 ⁽¹⁾	14
Fréquence totale d'accidents (AIFR) ⁽²⁾	11 50	12 88	16 66
Employés et santé communautaire⁽³⁾ (pages 25 à 28)			
Nouveaux cas de silicose	459	409	442
Incidence de la perte compensable d'audition due au bruit (NIHL) (pour 100 employés)	2,00	2,36	2,60
Incidence du paludisme (pour 100 employés)	25	37	42
Pourcentage d'employés ad hoc ayant reçu un traitement antirétroviral (ART)	75 %	87 %	76 %
Droits de l'homme (pages 29 à 32)			
Incidents relatifs aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR)	2	1	3
Faits reprochés au regard des VPSHR	6	4	6
Pourcentage du personnel de sécurité formé conformément aux VPSHR	88 %	86 %	75 % ⁽⁴⁾
Communautés (pages 33 à 40)			
Valeur économique générée (m\$)	5 620	4 059 ⁽¹⁾	3 800
Paiements au gouvernement (000\$)	844 321	644 252	534 549
Investissements communautaires (000\$)	16 080	10 881	8 441
Intendance de l'environnement et des ressources naturelles (pages 46 à 52)			
Consommation d'énergie (millions de gigajoules)	30,6	29,8 ⁽¹⁾	29,4
Émissions de gaz à effet de serre (Mt CO ₂ e)	4,70	4,61 ⁽¹⁾	4,55
Consommations d'eau (ML)	54 664	55 138	53 617
Nombre d'incidents environnementaux à signaler	27	51 ⁽¹⁾	55
Nombre (%) de sites pertinents avec une certification totale conformément au code d'utilisation du cyanure ⁽⁵⁾	15 (79 %)	12 (63 %)	8 (42 %)

⁽¹⁾ Les chiffres ont été réévalués, reportez-vous à la section adéquate du rapport ou à des informations complémentaires en ligne pour une explication de la réévaluation.

⁽²⁾ Total des accidents et des décès par million d'heures travaillées.

⁽³⁾ Les données sur la silicose, NIHL et ART ne s'appliquent qu'à l'Afrique du Sud, même si un faible nombre d'employés reçoit un traitement antirétroviral dans d'autres pays. Les données sur le paludisme ne s'appliquent qu'au Ghana, à la Tanzanie, à la Guinée et au Mali.

⁽⁴⁾ Estimations.

⁽⁵⁾ Le cyanure est utilisé sur 19 de nos exploitations.

Lettre du Président-Directeur Général

Depuis 2008, en tant que membres de l'équipe AngloGold Ashanti, nous avons tous travaillé pour la reconstruction notre entreprise afin d'avoir l'assurance que nous sommes positionnés pour réaliser l'intégralité de notre potentiel. Nous avons fondé notre stratégie sur l'établissement d'une croissance stable, nous avons en effet régénéré notre capacité financière et revigoré nos performances d'exploitation, notamment en apportant des améliorations substantielles au niveau de la sécurité, tout en élaborant une large gamme de nouveaux projets captivants et d'autres opportunités de développement. L'ensemble de toutes ces initiatives est conçu pour positionner AngloGold Ashanti dans un créneau de création de valeurs durables sur le long terme pour l'entreprise et tous ses partenaires sociaux. Dans notre monde, le concept de développement durable, ainsi que la création d'un présent et d'un futur meilleurs pour tous nos partenaires, ne peuvent être assurés que si nous déterminons notre avenir ensemble avec les communautés locales.

Notre vision est « **d'être la principale société d'exploitation minière** ». Nous ne pourrions réaliser cette vision que si nous démontrons notre capacité à assurer nos opérations de façon adaptée au sein de nos communautés, afin de prouver que nous sommes leur partenaire dans la création « de valeurs et d'intérêts durables ». Nous reconnaissons que le concept de valeurs et d'intérêts durables reste relatif et qu'il ne peut être autrement défini qu'en tenant compte les points de vue de chaque partenaire, le défi étant de trouver un accord commun grâce auquel nous analyserons les valeurs et les intérêts durables en fonction de nos besoins respectifs. AngloGold Ashanti s'est engagé sur la voie qui mène au carrefour de ces besoins, c'est-à-dire d'aider à construire notre entreprise et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Plus immédiatement, nous devons développer des réponses appropriées à de nombreux défis de développement durable auquel nous devons faire face lorsque nos exploitations s'effectuent dans des paysages géographiquement et culturellement variés. Sur le long terme, nous devons nous définir selon la nature de nos relations avec nos partenaires commerciaux et sociaux.

Quels sont ces défis et comment pouvons-nous actuellement y répondre ? L'amélioration de la sécurité reste notre objectif opérationnel le plus important et notre défi commercial le plus significatif. En 2010, nous avons franchi deux étapes critiques vers la réalisation de notre objectif opérationnel sur le long terme, c'est-à-dire de devenir une entreprise sans accident ; nous avons lancé notre projet de transformation de la sécurité et nous procédons au travail de conception détaillée nécessaire à l'intégration de la transformation de la sécurité dans notre modèle d'exploitation Projet ONE. Notre approche de la sécurité se fonde sur trois points : l'implication des personnes dans la mise en œuvre d'un environnement sûr, l'élaboration de systèmes robustes favorisant une activité professionnelle sûre et la gestion efficace des risques en appliquant des contrôles appropriés à tous les niveaux. L'intégration de cette réflexion dans l'ADN de l'entreprise est essentielle si nous souhaitons obtenir des gains durables au niveau de nos performances dans le domaine de la sécurité.

Alors que la sécurité sur le lieu de travail reste notre principale préoccupation, la santé et le bien-être de nos employés constituent une

Podcast :



Mark Cutifani, Président-Directeur Général

« Notre vision ne deviendra réalité que si nous pouvons prouver notre capacité à assurer nos opérations de façon adaptée au sein de nos communautés et d'être le partenaire de celles-ci afin de créer des valeurs et des intérêts durables ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



considération majeure pour les mêmes raisons : **nos employés « sont » notre entreprise** et leur bien-être est prépondérant. En Afrique du Sud où nous disposons d'une main-d'œuvre importante, en grande partie composée de travailleurs migrants, l'incidence de la silicose, les taux de prévalence du VIH obstinément élevés, le fléau de la tuberculose et l'incidence continue de la perte d'audition due au bruit sont toujours présents.* En Afrique continentale, nos activités minières se déroulent dans des zones impaludées, ce qui implique un risque de santé majeure pour les employés et les communautés.

Nos progrès sont significatifs au vu des taux d'incidence en baisse du paludisme à Obuasi, une des zones les plus touchées, ce qui nous incite à poursuivre nos efforts en 2011 afin de reproduire l'approche intégrée y ayant si bien réussi à d'autres régions affectées dans lesquelles nous opérons ainsi que dans des régions du Ghana, à la requête des autorités ghanéennes, grâce à une subvention importante émanant du Fonds mondial.

Nous traitons l'incidence de la silicose en renforçant l'information et l'éducation, en réduisant l'exposition des employés aux poussières de silice et en mesurant plus efficacement l'exposition afin de nous aider à gérer plus efficacement tous les aspects de nos opérations. Malheureusement, nous ne verrons pas le résultat de nos efforts avant une dizaine d'années en raison de la longue période de latence de la maladie. Parallèlement, nous continuons d'offrir aux employés vulnérables les moyens d'améliorer leur bien-être, en combattant particulièrement le VIH et la tuberculose, deux facteurs aggravant de la silicose.

Une intendance environnementale responsable et une gestion efficace des ressources naturelles limitées sont à nos yeux importantes pour vivre nos valeurs du respect de l'environnement. Même si nous améliorons nos processus dans ce domaine, nous avons dû temporairement et avec regret suspendre ou réduire la production à deux sites d'exploitation au Ghana pendant l'année 2010 afin de corriger des problèmes concernant l'eau. Nous avons répondu à ces défis partiellement en mettant en place une unité d'intervention dans la région avec un membre de l'équipe spécialisé dans les questions de développement durable. Nous avons enregistré en 2010 des progrès significatifs en termes de réduction des incidents environnementaux grâce à un effort concerté en Afrique du Sud afin de traiter des problèmes récurrents à l'origine d'accidents répétés. Entre-temps, nous continuons à développer au niveau de l'entreprise des

approches concernant des questions sur le long terme comme la sécurité de l'eau et de l'énergie

En 2010, un domaine émergent d'intervention prioritaire a concerné le développement d'une compréhension plus claire des étapes nécessaires qui assureront à notre entreprise un fonctionnement conforme aux droits de l'homme. Nos activités sont établies dans des régions où les communautés sont vulnérables, c'est pourquoi nous devons être intransigeants quant à nos engagements vis-à-vis des droits de l'homme et ne tolérer aucune forme de corruption. Une telle approche n'est que la conséquence de notre conviction que nos employés « sont » notre entreprise.

Nous continuons à intégrer les problèmes de droits de l'homme dans notre stratégie de sécurité en intégrant les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR) dans tous les aspects de la gestion de la sécurité. En 2011, nous continuerons à œuvrer dans ce sens et nous examinerons les implications des travaux en cours aux Nations unies sur les droits de l'homme et les affaires dans d'autres domaines, en appliquant par exemple un devoir de vigilance aux problèmes des droits de la personne dans le cadre de notre exploitation et de nos relations dans notre chaîne d'approvisionnement.

Pour répondre aux inquiétudes croissantes des consommateurs sur l'impact et l'origine des produits qu'ils acquièrent, nous poursuivons notre engagement actif avec le World Gold Council et le Responsible Jewellery Council afin de développer des normes pour une production aurifère et une chaîne de surveillance responsables. En 2010, une loi a été adoptée aux États-Unis offrant aux consommateurs une plus grande transparence sur la chaîne de surveillance des produits fabriqués avec de l'or provenant de la République démocratique du Congo et de ses voisins. Nous nous sommes engagés de manière proactive avec les gouvernements de la région et avec les autorités américaines à comprendre les implications de cette loi et à éviter en particulier des mesures qui pourraient stigmatiser par inadvertance l'or produit de façon responsable dans la région.

Les défis de développement durable auxquels nous faisons face sont aussi significatifs qu'ils sont variés et nécessitent une réponse stratégique censée de la part d'AngloGold Ashanti. En 2010, nous avons débuté le développement d'une stratégie de développement durable qui répond non seulement aux domaines de préoccupation, mais qui cherche aussi à obtenir des avantages compétitifs pour l'entreprise grâce à des pratiques de développement durable orientées vers l'excellence et l'innovation.

La réalisation d'un changement fondamental dans la nature de notre engagement vis-à-vis des communautés reste l'objectif principal de cette stratégie. Un des legs du passé de l'industrie minière concerne sa relation paternaliste avec les communautés et, à bien des égards, AngloGold Ashanti n'a pas présenté d'exception à cette règle. Il est peu surprenant que les sociétés minières présentent souvent de meilleures ressources et soient plus formellement structurées que les communautés qui les accueillent. Nous avons toujours essayé de nous impliquer avec respect et dans un esprit de bon voisinage, mais dans certains cas nous nous sommes montrés enclins à des efforts d'engagement direct plutôt que de considérer les communautés comme des partenaires. Notre objectif consiste à développer une approche qui permet aux communautés de jouer le rôle dominant dans la conception

de leur avenir économique, avec AngloGold Ashanti en tant que soutien et contributeur de leur développement. Il est essentiel pour nous de tenir nos promesses de laisser les communautés dans une situation plus avantageuse suite à notre passage.

À cet égard, la réussite est possible et des résultats positifs déjà confirmés dans des applications limitées de cette approche en sont la confirmation. En Argentine, par exemple, nous avons collaboré avec la communauté, le gouvernement et les entreprises locales afin de régénérer durablement une région qui connaissait en déclin économique. Au Ghana, nous avons développé des projets conjointement avec les communautés locales et, malgré quelques échecs, nous commençons à inverser un cycle de défiance qui a pu se développer entre les mines et les communautés au cours de plusieurs décennies.

Notre défi consiste à utiliser ces réussites et à les reproduire uniformément dans notre secteur, c'est pourquoi l'un des aspects les plus importants de notre stratégie reste de savoir comment procéder à leur intégration dans le modèle opérationnel de la société en utilisant le Projet ONE. Ceci est essentiel alors que nous développons une culture d'apprentissage en vue de bâtir notre succès sur le long terme.

La gestion proactive des défis de développement durable contribuera à l'apport de bénéfices non négligeables pour l'entreprise et aidera à sécuriser l'avenir de nos opérations sur le long terme. Nous considérons que cette approche devrait mieux aider à instiller un sentiment de fierté chez nos employés qui devrait se traduire par des relations plus constructives au sein de nos communautés.

Les éléments importants de référence de notre stratégie ont concerné le travail entrepris auprès de diverses industries et divers organismes gouvernementaux sur les problèmes de développement durable, spécifiquement lorsqu'ils sont liés au secteur minier. Nous poursuivons notre soutien à l'International Council on Mining and Metals (Conseil international des mines et métaux ou ICMM) et au travail d'organismes tels que l'Extractive Industries Transparency Initiative (Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction ou EITI). Nous soutenons aussi les objectifs et les principes du Pacte mondial des Nations unies. Alliées à nos valeurs fondamentales, ces normes internationales fournissent une ligne directrice pour la mise en œuvre de notre stratégie.

La réalisation complète de la vision de développement durable d'AngloGold Ashanti prendra du temps, mais nous pensons que le succès nous permettra de fournir un meilleur ensemble de résultats dans notre secteur et pour ses parties prenantes. Nous travaillons conjointement avec notre comité indépendant de révision du développement durable, un collège d'experts indépendants sélectionnés avec attention, afin d'obtenir cette indépendance critique vis-à-vis de notre approche et de nos progrès.

Je me réjouis de pouvoir vous tenir informé de l'évolution de cette importante partie du développement de nos activités.

Mark Cutifani
Président-directeur général

Nos engagements

Dans cette section du rapport, nous rendons compte des progrès par rapport à nos engagements inclus dans le rapport de 2009 et nous exposons nos engagements pour 2011 et au-delà. Ces résolutions sont groupées en fonction des domaines d'intérêt clés de ce rapport. En 2011, nous travaillerons aussi sur le développement d'une stratégie de développement durable pour l'entreprise qui nous permettra de mieux définir nos secteurs d'activités prioritaires.

Amélioration des performances de sécurité d'exploitation

Nos engagements de 2009

Nos progrès en 2010

Parvenir à 20 % de réduction additionnelle du taux de fréquence des accidents avec l'objectif au long terme d'une activité sans accident

Le taux de fréquence des accidents a été réduit de 11 % en 2010. Même si ce taux n'atteint pas notre cible pour l'année, nous sommes heureux de pouvoir annoncer une amélioration de 45 % du taux de fréquence des accidents depuis 2007, alors de 20,95, à 11,50 en 2010. En raison de la nature transformationnelle de nos interventions de sécurité, nous nous attendions à ce que des améliorations soient obtenues à la suite de modifications progressives.

Début de la mise en application du projet de Transformation de la sécurité

La mise en application du projet de Transformation de la sécurité a commencé : le projet a été lancé en mai 2010. Des travaux significatifs ont été entrepris sur l'intégration du projet dans la structure d'exploitation de l'entreprise.

Nos engagements pour 2011

En 2011, nous voulons poursuivre les améliorations des performances de sécurité conformément à notre objectif opérationnel d'un taux de fréquence des accidents inférieur à 9 par million d'heures travaillées en 2015. Notre objectif de réduire les décès de 70 % en 2012 (référence 2007) reste inchangé.

Nous poursuivons en 2011 notre mise en œuvre des transformations de sécurité dans le cadre du Projet ONE grâce aux actions suivantes :

- achèvement des directives à la mi-2011 pour soutenir le déploiement des normes de sécurité mondiales,
- mise en œuvre d'un modèle et processus nouveaux d'investigation des accidents,
- analyse des capacités organisationnelles sur la sécurité et
- développement de plans opérationnels de sécurité à destination des unités fonctionnelles.

Gestion des questions de santé

Nos engagements de 2009

Nos progrès en 2010

Élimination de nouveaux cas de silicose après décembre 2013 parmi les employés d'Afrique du Sud sans exposition professionnelle antérieure à 2008

Nous œuvrons afin de concrétiser cet objectif clé de notre industrie. En raison de la période de latence de la maladie, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir une évaluation significative de ce groupe d'employés. Cependant, nous avons atteint, voire dépassé, les objectifs clés de l'industrie quant à l'exposition aux poussières de silice comme étant une des mesures prises afin de combattre cette maladie et nous avons fixé à la baisse nos repères internes relatifs à l'exposition

Intensification des programmes de protection de l'ouïe et poursuite de la réduction à des niveaux acceptables des nuisances de tous les équipements bruyants identifiés afin d'atteindre l'objectif de notre industrie d'absence de détérioration auditive supérieure à 10 % parmi les personnes professionnellement exposées dans les exploitations d'Afrique du Sud

Nous œuvrons afin de concrétiser cet objectif clé de notre industrie. Il est trop tôt pour fournir une évaluation significative de ce groupe d'employés en raison de la nature latente de cette maladie.

Nous nous sommes conformés aux cibles 2013 de notre industrie sur le bruit depuis 2008 et nous avons dorénavant ajusté nos repères internes à la baisse.

Gestion des questions de santé suite

Nos engagements de 2009

Nos progrès en 2010

Maintien d'un taux de 80 % d'employés sud-africains participants volontairement à des consultations et à des tests du VIH pendant l'année 2010, à l'exclusion des participants actuellement en centres de mieux-être

74 % des employés en Afrique du Sud se sont présentés à des tests et à des conseils volontaires en 2010. L'utilisation des programmes de test et de conseils volontaires a chuté depuis 2008. Les programmes relatifs à la prévention du VIH/SIDA ont été mis en place chez AngloGold Ashanti dès 2000 et le nombre d'employés se présentant spontanément à ces tests et conseils volontaires est en baisse. Les efforts de communication et de sensibilisation se poursuivent, tout comme la fourniture d'une thérapie antirétrovirale ainsi que les programmes de bien-être destinés aux employés affectés.

Réduction de 50 % du nombre d'abandons évitables de participants aux programmes de mieux-être en 2010

Plus de 4 000 employés ont suivi les programmes de bien-être en 2010 et la thérapie antirétrovirale continue d'être fournie à environ 2 500 employés pour qui ce traitement est cliniquement indiqué. Nous n'avons pas été en mesure de quantifier avec précision le nombre d'abandons parmi les programmes de bien-être en raison des difficultés d'établissement de la cause de la cessation du traitement par un employé.

Réduction à 3 % de l'incidence de la tuberculose professionnelle sur tous les employés d'Afrique du Sud en 2010

Nous avons atteint cette cible. L'incidence de la tuberculose parmi les employés d'Afrique du Sud a été réduite à 2,64 % en 2010.

Traitement réussi sur 85 % de nouveaux cas de tuberculose en 2010

Plus de 90 % de nouveaux cas ont été soignés avec succès en 2009. Les données de 2010 ne sont pas encore disponibles dans la mesure où les programmes de traitement de la tuberculose durent entre six et huit mois.

Nos engagements pour 2011

Pour faire progresser notre stratégie sanitaire, nous avons l'intention d'entreprendre des évaluations du risque sanitaire et des audits du système des soins médicaux sur nos sites d'Afrique continentale d'ici la fin de 2011 et de compléter les évaluations du risque sanitaire et les audits du système des soins médicaux pour l'ensemble de nos opérations d'ici la fin de 2012.

Nous avons établi les objectifs suivants concernant le bien-être et l'environnement professionnel :

- continuer notre progression vers l'objectif clé de notre industrie d'absence de nouveaux cas de silicose parmi les employés précédemment non exposés en Afrique du Sud (depuis 2008) au-delà de décembre 2013,
- atteindre l'objectif de notre industrie sans détérioration auditive supérieure à 10 % parmi les personnes professionnellement exposées dans les exploitations d'Afrique du Sud,
- mettre en place des programmes intégrés contre le paludisme en encourageant le modèle mis en œuvre à Obuasi au Ghana et sur nos sites du Mali, de Tanzanie et de Guinée, et
- poursuivre nos efforts en Afrique du Sud de réduction de l'incidence de la tuberculose professionnelle à 2,25 % pour tous les employés sud-africains d'ici 2015 et de soigner avec succès 85 % de nouveaux cas (notre cible sur le long terme étant la réduction de l'incidence de la tuberculose à 1,5 % pour tous les employés sud-africains d'ici 2029).

Podcast :



Thero Setiloane, Vice président directeur – Développement durable commercial, AngloGold Ashanti

« Nous comprenons que nos connaissances dans certains domaines du développement durable présentent des lacunes. Dans certains de ces domaines, nous détenons une bonne expertise professionnelle et nous commencerons à combler ces lacunes si nous adoptons une approche qui facilite l'apprentissage mutuel entre les sites et les régions. Dans d'autres domaines, particulièrement dans la gestion de nos relations avec les communautés, nous ne possédons pas encore l'expertise adéquate et nous devons faire appel à des ressources externes. Au cours de l'année à venir, un de nos défis consistera à élaborer des objectifs et des indicateurs de performances dans tous les domaines du développement durable qui nous feront clairement progresser dans le sens de notre vision et qui pourront être motivants en interne ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



Nos engagements

Les droits de l'homme et les affaires

Nos engagements de 2009

Aucune infraction aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR) en 2010

Élaboration d'une approche normalisée de tous les contrats avec la sécurité publique et privée

Nos progrès en 2010

En 2010, deux infractions aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ont été enregistrées. Les détails se trouvent à la page 32. Nous poursuivons nos efforts d'intégration des VPSHR dans nos systèmes et nos pratiques de gestion de la sécurité afin d'apporter une amélioration continue nécessaire à notre objectif d'aucune infraction à ces principes.

Nous continuons d'encourager le signalement spontané d'éventuelles infractions par le personnel de sécurité.

Tous les contrats passés avec la sécurité privée et publique sont en cours d'examen afin d'atteindre cet objectif avec un achèvement prévu d'ici la fin de 2011.

Nos engagements pour 2011

En 2011, nous avons l'intention de développer une approche plus efficace des questions des droits de l'homme en mettant en place des procédures, un cadre et des directives applicables à l'ensemble de l'entreprise.

Dans le domaine de la sécurité et des droits de l'homme, nous continuons à viser zéro incident dans le cadre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et nous cherchons à réduire le nombre d'allégations d'incidents VPSHR. Afin d'atteindre cet objectif :

- nous terminerons la mise en œuvre d'un cadre de sécurité globale dès la fin de l'année 2011 et
- nous examinerons tous les contrats avec des services privés ou publics de sécurité dans le monde afin de normaliser les impératifs contractuels dès la fin de l'année 2011.

AngloGold Ashanti et les communautés

Nos engagements de 2009

Approbation finale des normes de gestion et des documents sur les principes directeurs régissant l'interaction de l'entreprise avec les communautés

Incorporation des aspects communautaires dans chacun des systèmes de gestion ISO 14001 de nos opérations d'ici 2012

Poursuite de l'intégration des fonctions relationnelles avec les gouvernements dans les processus de prise de décision, notamment par le biais de l'élaboration de normes de gestion d'ici 2011

Nos progrès en 2010

Des normes ont été développées et doivent être présentées à l'approbation du comité exécutif de l'entreprise en 2011. Le travail d'élaboration des documents sur les principes directeurs débutera rapidement après l'approbation.

Le système de gestion ISO 14001 est en place sur tous les sites et des progrès ont été réalisés dans l'intégration des aspects communautaires. Un travail supplémentaire est en cours afin de prendre en charge les sites devant respecter la date cible de trois ans après l'approbation des normes de gestion par le comité.

Des progrès ont été réalisés en 2010 grâce à l'incorporation de fonctions de relations gouvernementales dans les processus à plus large spectre de prise de décisions d'AngloGold Ashanti. Le besoin de normes de gestion sera examiné.

AngloGold Ashanti et les communautés suite

Nos engagements de 2009

Déploiement d'un modèle pilote de stratégie d'engagement gouvernemental en Afrique du Sud et dans un minimum de deux autres juridictions en 2011

En Afrique du Sud, participation à l'examen de la Charte minière

Nos progrès en 2010

Ce programme pilote se poursuit en Afrique du Sud en 2011. Dès qu'il sera terminé avec succès, nous prévoyons d'élargir le modèle à deux autres juridictions.

Nous avons activement participé à l'examen de la Charte minière, notamment au niveau des structures pertinentes de notre industrie. La Charte minière révisée a été acceptée et publiée.

Nos engagements pour 2011

En 2011, nous visons à mieux définir les attentes quant à notre réussite en matière de performances communautaires et sociales. Ceci sera réalisé selon des normes de gestion orientées vers les communautés qui sont en cours de finalisation et d'examen, et qui devraient être approuvées par le Conseil de direction de l'entreprise en 2011.

Le travail de soutien et d'application des normes commencera en 2011 après leur approbation et comprendra l'élaboration de directives qui aideront à la mise en œuvre de la norme et à l'allocation des ressources appropriées.

Afin d'assurer une approche intégrée de la gestion des communautés et des aspects environnementaux dans le droit fil de l'intégration des deux fonctions, nous visons à intégrer les aspects communautaires dans le système de gestion ISO 14001. Même si des travaux dans ce sens sont déjà en cours, un plan de travail spécifique a été développé pour 2011 afin d'accélérer les efforts pour que les sites soient prêts à subir des audits de certification d'ici 2014.

Exploration et fermeture

Nos engagements de 2009

Travailler sur les conclusions découlant des examens menés en 2009 afin de combler les lacunes des plans de fermeture au niveau des sites et d'assurer l'alignement avec les normes de gestion de l'entreprise d'ici 2011

Nos progrès en 2010

Un comité interne multidisciplinaire a continué de piloter la planification de fermeture de sites afin d'assurer l'alignement avec les normes de gestion de l'entreprise d'ici la fin de 2011. Un atelier s'est tenu en décembre 2010 afin d'assurer l'alignement parmi les professionnels de l'environnement, de la comptabilité et des affaires sociales dans l'entreprise et de partager les meilleures pratiques au sein du groupe.

Nos engagements pour 2011

En 2011 et 2012, évaluation de la conformité aux normes de fermeture. Les travaux de réalisation de la conformité sur les normes de fermeture de tous les sites d'ici la fin de l'année 2011 se poursuivront. Un examen dirigé par l'entreprise sur l'assurance de la qualité et sur les sites évaluera les plans de fermeture afin de s'assurer de leur conformité et de leur efficacité.

Pendant l'année 2011, l'unité commerciale d'exploration des nouveaux sites travaillera sur l'officialisation et l'amélioration d'un processus qui s'assurera de la réalisation d'un niveau approprié de surveillance environnementale et des communautés à chaque étape de l'exploration.

Nos engagements

Intendance de l'environnement et des ressources naturelles

Nos engagements de 2009

Nos progrès en 2010

Poursuivre le travail d'amélioration des performances énergétiques et hydrauliques notamment grâce à l'élaboration d'objectifs au niveau des sites	Une cartographie énergétique généralisée a été développée pour l'Afrique du Sud et est en cours pour tous les autres sites. Une gamme plus complète d'indicateurs de performance hydraulique est en cours d'élaboration sur les aspects majeurs des performances hydrauliques. Les bilans hydrologiques des sites ont été affinés. Une approche globale de quantification des avantages énergétiques et hydrauliques provenant des projets d'amélioration des affaires est aussi en progrès.
Auditer l'énergie globale et la sécurité hydraulique de toutes les opérations	Des études de haut niveau sur la sécurité énergétique et hydraulique ont été terminées sur 15 de nos 19 sites pertinents et le bilan sera présenté en 2011. Des cadres stratégiques ont été développés pour la gestion de l'eau et de l'énergie.
Continuer de répondre aux risques et aux opportunités de changement climatique	Des préparations préliminaires plus détaillées afin de mieux comprendre les risques de changement climatique spécifiques au site ont débuté. Un projet d'installation de pompes à chaleur sur des résidences à fort peuplement en Afrique du Sud est pour ainsi dire terminé et devrait permettre de bénéficier de crédits carbone. Nous continuons d'évaluer d'autres opportunités de générer des crédits carbone, particulièrement dans la région d'Afrique du Sud où notre consommation énergétique équivaut à 40 % du total du groupe.
Approbation finale ou élaboration de normes de gestion et des documents sur les principes directeurs régissant l'interaction de l'entreprise avec l'environnement	Des progrès ont été réalisés sur un accord concernant les normes de gestion de la biodiversité qui sera finalisé en 2011. Des directives pour les normes de gestion de fermeture et de réhabilitation ont été finalisées.

Nos engagements pour 2011

Amélioration des performances énergétiques :

- en développant des objectifs et des plans d'action en fonction des sites à partir de 2012,
- en continuant d'affiner les paramètres énergétiques, le mesurage des performances et l'établissement de rapports au cours de 2012, et
- en quantifiant les avantages énergétiques suite aux initiatives d'amélioration de l'entreprise.

Amélioration de la sécurité énergétique sur nos sites :

- en finalisant des études de haut niveau sur les dispositions relatives à la sécurité énergétique des sites au cours de 2011, et
- en commençant l'élaboration de stratégies de sécurité énergétique en fonction des sites pendant la durée d'exploitation de la mine.

Amélioration des performances hydrauliques :

- en développant des objectifs et des plans d'action en fonction des sites à partir de 2012,
- en continuant d'affiner les indicateurs clés des performances, le mesurage des performances et les rapports au cours de 2012, et
- en quantifiant les avantages hydrauliques suite aux initiatives d'amélioration de l'entreprise.

Amélioration de la sécurité hydraulique sur nos sites :

- en finalisant des études de haut niveau sur les dispositions relatives à la sécurité hydraulique au cours de 2011,
- en commençant l'élaboration de stratégies de sécurité hydraulique en fonction des sites pendant la durée d'exploitation de la mine, et
- en incluant la gestion intégrée de l'eau sur tous les sites et en reconnaissant la valeur de la gestion des performances hydrauliques sur tous les sites d'exploitation d'une manière planifiée et coordonnée.

Poursuite des recherches sur les risques et les opportunités dus aux modifications climatiques majeures en spécifiant de manière plus détaillée les risques de changement climatique pendant la durée d'exploitation d'une mine pour les sites prioritaires en commençant dès 2011 avec ceux présentant le plus grand risque.

Sur 2011 et 2012, un programme d'évaluation de la conformité aux normes de gestion environnementale approuvé en 2009 débutera sous la forme du Programme d'examen des communautés et de l'environnement (CERP). Simultanément, une phase de déploiement, faisant partie du CERP, sera initiée afin d'intégrer socialement les normes finalisées destinées aux communautés.

Les Personnes

Les engagements qui suivent ont été émis dans notre rapport de 2009 et les progrès enregistrés sont relatés ci-dessous :

Nos engagements de 2009

Nos progrès en 2010

Poursuite du déploiement du Système pour les personnes (SP), notamment l'enquête sur les valeurs globales

Des progrès significatifs ont été obtenus au cours de l'année dans la mise en application du Système pour les personnes (SP), avec le développement d'un nouveau cadre de mise en œuvre définissant clairement les rôles du siège central et des régions. L'enquête sur les valeurs globales a été terminée en 2010 et les résultats ont été examinés par le Comité de direction. Les résultats seront transmis à l'entreprise au début 2011.

Examen de la stratégie des négociations salariales en Afrique continentale et élaboration d'un modèle de conduite de ces négociations salariales applicable à tous les sites d'exploitation de l'entreprise sur ce continent

Un modèle de convention du travail a été développé et des processus de négociations collectives ont été conclus à la mine de Siguiri en Guinée et aux mines de Sadiola/Yatela au Mali.

Normalisation, autant que faire se peut, des conditions d'emploi des cadres supérieurs afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de l'entreprise

Une enquête sur les conditions de travail des cadres de direction a été conduite par PwC pour le compte de l'entreprise et le rapport a été soumis au Comité des rémunérations. Cette étude couvrirait tous les pays dans lesquels l'entreprise est implantée. Les conclusions de cette enquête ont entraîné la formulation de directives sur les rémunérations de l'entreprise qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en mai 2010.



Namibie

La priorité à la sécurité en tant que valeur primordiale et en tant qu'objectif opérationnel le plus important est une conséquence naturelle de notre conviction que les personnes sont l'entreprise. Le fonctionnement d'une entreprise sans accident reste notre objectif sur le long terme.

Le développement durable et l'or

Le but de ce rapport au niveau du groupe « Le développement durable et l'or » est de fournir en 2010 un compte-rendu concis et équilibré des performances d'AngloGold Ashanti en termes de développement durable. AngloGold Ashanti a présenté des rapports sur ses investissements sociaux et sur les problèmes de développement durable depuis 2002. En 2009, nous avons revu notre approche sur les rapports de développement durable en tenant compte des pratiques internationales et nous avons décidé de nous orienter vers un rapport plus ciblé identifiant clairement les problèmes importants qui rendent notre entreprise viable sur le long terme et qui concernent au plus haut degré nos parties prenantes, ainsi que nos partenaires sociaux et commerciaux.

Nous affinons et nous améliorons continuellement le processus de sélection du contenu des rapports en tenant compte de la diversité de notre portefeuille d'exploitations et des pays dans lesquels nous opérons. AngloGold Ashanti est implanté dans 10 pays. Les six priorités principales que nous avons identifiées concernent des défis qui sont communs à toutes les régions en exploitation, même s'ils se manifestent différemment dans chaque région et s'ils nécessitent des réponses appropriées aux circonstances locales.

Les six priorités principales de ce rapport 2010 sont :

- l'amélioration de performances de sécurité d'exploitation,
- la gestion des incidences sanitaires survenant à la suite de nos opérations et dans nos communautés,
- un fonctionnement respectant les droits de l'homme,
- les relations avec les communautés accueillant nos opérations,
- l'exploitation et la fermeture, en reconnaissant et en signalant explicitement ces deux domaines critiques du cycle de vie de nos exploitations, et

- l'intendance efficace de l'environnement et des ressources naturelles que nous utilisons, principalement la terre, l'eau et l'énergie.

Dans ce rapport nous avons tenté de transmettre le contexte de chacun de ces problèmes, d'expliquer leur pertinence et comment ils peuvent avoir un impact sur notre entreprise, sur nos parties prenantes et sur nos partenaires sociaux et commerciaux. Nous y décrivons le travail que nous avons entrepris afin de gérer chaque problème ainsi que les objectifs que nous avons définis quant à nos performances et nos progrès pour atteindre ces objectifs.

De nombreuses informations sur le Web viennent compléter ce rapport et nous assurent de continuer à rendre compte au niveau A+ conformément aux directives G3 de la Global Reporting Initiative (GRI) et de nous acquitter de nos obligations en tant que signataire de l'UN Global Compact (UNGC) et en tant que membre de l'International Council on Mining and Metals (ICMM).

La garantie hors entreprise de ce rapport est fournie par Ernst & Young. Cette même société est en charge de notre audit financier. Notre objectif consiste à présenter l'intégration de nos informations financières et non financières et nous avons l'intention de progresser vers un processus de garantie qui soutiendra cet objectif.

Notre déclaration sur la garantie hors entreprise est disponible sur notre site Web : www.anglogoldashanti.com.

Ce rapport et ses compléments font partie de nos communications avec les parties prenantes. Nous comprenons que cette communication, équilibrée et précise, génère la confiance et nous aspirons à l'élaboration

Implication des parties prenantes

d'une approche engageante vis-à-vis des parties prenantes qui soutiendra les relations avec les gouvernements et les communautés ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, comme nos partenaires sociaux et commerciaux.

Nous vous avons identifié les principaux groupes de parties prenantes de l'entreprise suivants :

- les employés, leurs représentants et leurs familles,
- les communautés ou les personnes affectées par le fonctionnement de l'entreprise,
- les gouvernements notamment aux niveaux nationaux, des états, provinciaux et des districts ou d'autres autorités locales et traditionnelles pertinentes,
- les politiciens, les leaders religieux, les organisations civiques, les universitaires et d'autres groupes avec des intérêts particuliers,
- les fournisseurs et les acheteurs ou quiconque traitant avec l'entreprise,
- les actionnaires,
- les médias,
- les coentreprises,
- les organisations non gouvernementales (ONG), et
- les associations de l'industrie.

Ces divers groupes nécessitent des approches de communication et d'engagement différentes. En affinant notre connaissance sur nos parties prenantes et sur la manière de communiquer avec elles, nous sommes indéniablement confrontés à un défi, mais il s'agit d'un axe de travail autour duquel nous progressons et que nous appréhendons d'une manière plus cohérente grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes globales constructives.

Comité d'examen du développement durable d'AngloGold Ashanti

En 2011, nous renforcerons notre engagement externe, notamment avec notre rapport sur le développement durable, grâce aux informations fournies par notre Comité indépendant d'examen du développement durable. Le comité agira en tant que conseiller afin de fournir des perspectives objectives et d'experts sur les performances de développement durable d'AngloGold Ashanti, des rapports et ses processus d'engagement. Le comité s'est réuni pour la première fois en

novembre 2010. Il est animé par Simon Zadek, un conseiller indépendant, et se compose de cinq membres.

- **Le docteur Muzong Kodi**, qui détient une expérience de plus de 30 ans dans la formation, la recherche et les services d'experts sur la gouvernance, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme. Il réside à Londres où il occupe un poste de consultant indépendant ; il est aussi chercheur associé du Programme africain de l'Institut Royal des Affaires Internationales auprès duquel il coordonne le forum sur le Congo.
- **M. Stephan Malherbe**, président de Genesis Economic Consulting, la première société de conseil spécialisée dans la concurrence et les réglementations économiques à être basée en Inde, fondateur et président de Genesis Analytics en Afrique du Sud. M. Malherbe a fourni des conseils de politique économique à de nombreux pays africains au niveau présidentiel et est un expert internationalement reconnu du développement des marchés financiers.
- **La docteure Ruth Mompoti**, citoyenne d'Afrique du Sud et fortement impliquée dans les problèmes de justice sociale et d'égalité des sexes. La docteure Ruth Mompoti est actuellement maire de Naledi dans la province du Nord Ouest de l'Afrique du Sud. Elle a déjà occupé le poste d'ambassadeur d'Afrique du Sud en Suisse, elle a été membre du parlement sud-africain et a fait partie du Conseil de direction national du Congrès National Africain (ANC).
- **Mme Anita Roper**, présidente-directrice générale de Sustainability Victoria en Australie. Auparavant, Mme Roper a travaillé pendant 10 ans hors d'Australie, notamment en tant que Directrice du développement durable d'Alcoa à New York, avec la responsabilité de coordonner et d'intégrer des concepts de développement durable dans l'ensemble de l'entreprise.
- **Mme Nisia Werneck**, consultante à la Dom Cabral Foundation de l'État du Minas Gerais au Brésil, une institution à but non lucratif dont l'objectif consiste à former des cadres, des hommes d'affaires et des entreprises. Mme Werneck a contribué à des programmes de développement social et communautaire dans un large éventail d'entreprises et d'organisations et a publié de nombreux ouvrages sur les thèmes du développement durable et de la responsabilité sociale d'entreprise.



Le docteur Muzong Kodi



M. Stephan Malherbe



La docteure Ruth Mompoti



Mme Anita Roper



Mme Nisia Werneck

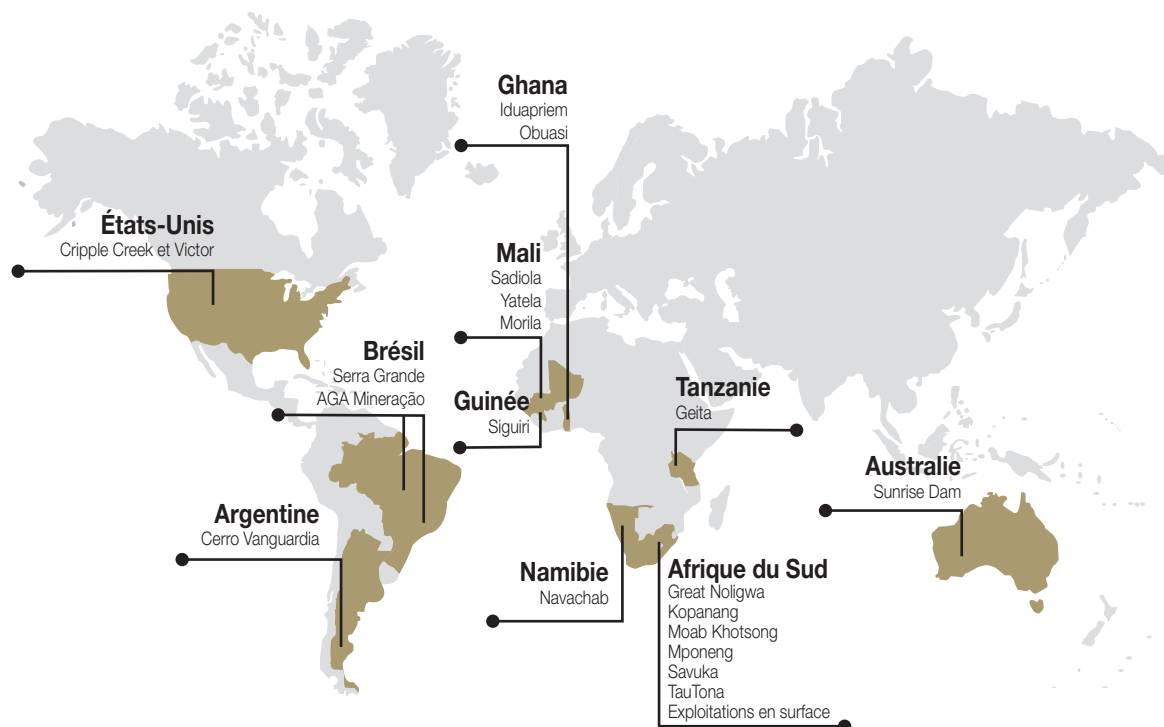
L'or est notre objectif premier

Le fonctionnement d'AngloGold Ashanti s'articule autour de quatre structures régionales de gestion : Afrique du Sud, Afrique continentale, Australasie et Amériques, chacune ayant à sa tête un vice président directeur.

L'ambition d'AngloGold Ashanti est de devenir le leader des compagnies minières, nous exploitons en effet un portefeuille diversifié de mines à ciel ouvert et souterraines dans 10 pays répartis sur quatre continents.

Nous cherchons à améliorer la diversité dans nos opérations et parmi nos employés, et nous positionnons les personnes au centre de notre entreprise.

Notre portefeuille d'exploitations



4 509 000

Nombre total d'onces d'or vendues en 2010

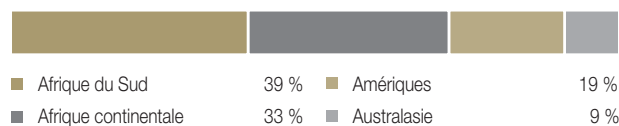
5 334 millions USD

Revenus sur les ventes d'or en 2010

62 046

Employés et fournisseurs dans le monde entier

Pourcentage d'or produit par région pour l'exercice clos le 31 décembre 2010



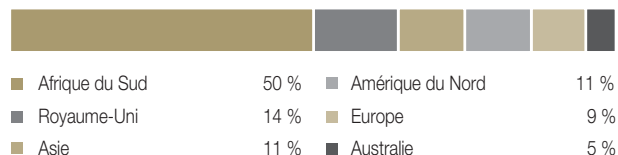
Explorations en vue d'une croissance future

Le programme d'explorations d'AngloGold Ashanti a été parmi les plus réussis dans l'industrie et se compose d'une liste substantielle de projets aussi bien sur terre inculte qu'en friche industrielle.

Clientèle et marchés

La majorité des clients d'AngloGold Ashanti sont des banques agissant en tant qu'intermédiaires sur les marchés de l'or. La répartition de nos ventes se fonde sur la domiciliation de ces intermédiaires sans nécessairement tenir compte du lieu de résidence de l'utilisateur final du produit. Les marchés d'utilisateurs finaux de l'or les plus importants sont l'Inde, la Chine, le Moyen-Orient et les États-Unis.

Répartition géographique des ventes d'or pour l'exercice clos le 31 décembre 2010



Liste et détails des actionnaires

Avec son siège social à Johannesburg en Afrique du Sud, l'inscription principale d'AngloGold Ashanti est au JSE Limited (JSE).

Au 31 décembre 2010, AngloGold Ashanti avait 381 04 080 actions ordinaires émises et une capitalisation boursière de 18,8 milliards USD (14,6 milliards USD au 31 décembre 2009).

À la fin de 2010, 2,95 % des actions d'AngloGold Ashanti étaient détenues par le gouvernement du Ghana. Le solde du flottant libre de 97,05 % était détenu selon la présentation du tableau ci-dessous :

Région	Pourcentage
Amériques	53,80
Afrique du Sud	22,54
Royaume-Uni	11,73
Europe	4,92
Asie-Pacifique/Moyen-Orient	3,80
Autres/non définis	0,26

Après la fin de l'année, le 19 janvier 2011, le gouvernement du Ghana a vendu environ 1,4 % de ses actions et détient actuellement environ 1,6 % du capital-actions émis.

Comment mettre nos valeurs en application

Une action conforme à nos valeurs et à nos normes fait partie intégrante de notre mode opératoire. Cette section développe la mise en pratique de nos valeurs au niveau des diverses structures de gouvernance de l'entreprise ainsi qu'au moyen de notre Code de l'éthique qui reste le socle sur lequel reposent nos valeurs au sein de la compagnie.

Structures de gouvernance

Le conseil d'administration d'AngloGold Ashanti se compose de 10 membres comprenant huit administrateurs non directeurs, chacun étant indépendant selon la définition des codes pertinents de gouvernance de l'entreprise. Le comité de nomination du conseil d'administration évalue les compétences et l'expérience de nouveaux membres potentiels avec l'assistance, selon le besoin, de consultants externes et indépendants. Le 17 février 2011, un des administrateurs non directeurs, le docteur Motlatsi s'est retiré du conseil d'administration.

Conflits d'intérêts

Le risque majeur d'une gouvernance concerne la possibilité d'un conflit d'intérêts. Les membres du conseil d'administration déclarent tous leurs autres intérêts externes dès le début de leur mandat, y compris en l'absence de conflit. Dès leur nomination, les membres du conseil d'administration sont informés que le conseil devra sanctionner toute autre nomination extérieure pouvant se produire pendant leur mandature et une déclaration trimestrielle relative aux conflits d'intérêts est demandée à chacun des membres du conseil afin de s'assurer que des modifications éventuelles auront été notifiées. Les membres s'interdisent toutes discussions au cours desquelles il pourrait s'ensuivre un conflit réel, perçu ou potentiel à la suite d'un prononcé par le conseil d'administration.

Les directives sur les conflits d'intérêts pour les employés sont définies dans le code de l'éthique de l'entreprise, révisé en 2010, et celles-ci imposent dès l'embauche, avec une déclaration semblable d'intérêt

assortie de mises à jour et de notifications annuelles lorsque les circonstances évoluent ou si des conflits surgissent.

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration a été mandaté afin de définir une stratégie et fournir une surveillance organisationnelle. Plusieurs comités du conseil d'administration, chacun étant présidé par un administrateur indépendant non directeur, traitent des différents aspects fonctionnels du conseil notamment aux niveaux social, économique et environnemental. Ces comités détiennent des mandats clairs et doivent soumettre un rapport trimestriel au conseil d'administration. Ils reçoivent tous les trimestres des rapports de gestion détaillés et ils peuvent en cas de besoin faire appel aux services de professionnels extérieurs pour les conseiller.

Aperçu général des performances de développement durable

Les comités Sécurité, santé et développement durable, Audit et gouvernance d'entreprise et Transformation et développement des ressources humaines du conseil d'administration sont les organismes qui examinent le plus régulièrement les performances de développement durable. Le président du comité Audit et gouvernance d'entreprise a été nommé au comité Sécurité, santé et développement durable afin d'assurer l'homogénéité de la supervision et des rapports entre ces deux comités.

Pour l'exercice financier 2010, le processus d'évaluation du conseil d'administration a été effectué par auto-évaluation. Néanmoins, à partir de 2011, l'efficacité du conseil sera évaluée conjointement avec une tierce partie extérieure qui entreprendra l'évaluation du conseil en se fondant sur des critères développés en collaboration entre cette tierce partie et AngloGold Ashanti.

Les critères d'évaluation des performances du conseil comprennent la capacité d'évaluer, de surveiller et de réduire les risques avec succès, notamment ceux relatifs aux questions de développement durable.



« Assurance de performances avec intégrité »

Le code de l'éthique de l'entreprise a été traduit dans nos principales langues de travail. Le logo est destiné à suggérer que la responsabilisation commence et se termine avec chaque individu et qu'une conduite éthique dépend de choix personnels.

Les directeurs non exécutifs reçoivent une rémunération par honoraires fixes approuvés par les actionnaires. Il n'existe aucune compensation sur le long terme (par exemple une participation en actions ou une mesure incitative liée aux performances).

La rémunération de la direction supérieure comprend le salaire de base, des mesures incitatives liées aux performances sur les court et long termes, des pensions et d'autres avantages. Le plan de mesures incitatives sur le court terme se réfère à l'accomplissement d'un ensemble de cibles de performances aussi bien individuelles que d'entreprise en rapport avec les gains par action, la production d'or, le contrôle des coûts, la conversion de ressources minérales en réserve de minerai et la sécurité.

Les objectifs du plan de mesures incitatives sur le long terme veulent aligner les intérêts des cadres de direction sur ceux de l'entreprise et des actionnaires sur le moyen terme ou le long terme. Les cibles utilisées pour l'acquisition des droits sont annuellement déterminées par le Comité de rémunération du conseil d'administration et directement en phase avec la stratégie de l'entreprise. Les mesures comprennent les bénéfices par action, les gains totaux réalisés par les actionnaires par rapport à un groupe comparateur d'entreprises du secteur aurifère, la génération de ressources minérales en réserve de minerai et la sécurité.

Code d'éthique

En 2010, nous avons développé un code d'éthique révisé et fondé sur notre ambition, notre mission et nos valeurs. Notre engagement, interne comme externe, a été décidé en tant que processus de développement et le projet de code a été référencé en interne comme en externe.

Nous considérons notre code d'éthique comme la clef de voûte du concept d'édification de la responsabilisation personnelle au sein de notre entreprise. Nous l'avons dénommé « Notre Code » afin de clairement signifier qu'il englobe chacun des employés. La communication concernant *Notre Code* a renforcé le principe que quiconque interagissant avec l'entreprise portera un jugement sur celle-ci en fonction du comportement éthique de chaque personne.

Notre Code est conçu pour offrir des directives générales sur l'approche en fonction des situations plutôt que de fournir un ensemble de règles universelles régissant le comportement individuel. Il couvre les aspects de l'activité commerciale pour lesquels des considérations éthiques devront vraisemblablement s'appliquer, notamment la sécurité, les personnes, l'environnement et les communautés, la fraude et la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initié et la divulgation d'informations.

L'inobservation de *Notre Code* constitue un risque économique sérieux et des mécanismes assurant la conformité et permettant de mettre en lumière les transgressions potentielles doivent être mis en œuvre. Une ligne spéciale dite de « dénonciation » est déjà bien établie. La ligne spéciale est exploitée indépendamment, possède son propre site Web ainsi qu'une adresse Internet et un service téléphonique au moyen duquel les informations peuvent être traitées. Elle est disponible dans la majorité des langues utilisées dans l'entreprise, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Au fur et à mesure de l'extension de *Notre Code* dans l'entreprise au cours des 18 prochains mois, un programme de formation et de communication cherchera à intégrer ses principes à notre activité commerciale. Un programme de formation couvrant l'entreprise sera mis en place et chaque employé devra accuser réception de *Notre Code* afin de renforcer la responsabilisation personnelle. Une version résumée de *Notre Code* a été produite, une traduction dans les principales langues de travail de l'entreprise est en cours et des champions de la conformité dans chaque région d'exploitation ont été identifiés.

Des rapports trimestriels seront transmis au conseil d'administration sur la mise en application de *Notre Code* et en 2011 un contrôle externe sera introduit afin d'évaluer le processus d'introduction de *Notre Code*, notamment la formation offerte et les réponses aux informations confidentielles collectées grâce au processus de « dénonciation ».

Podcast :



**Professeur Mervyn King,
Président de la Global
Reporting Initiative (GRI)**

« Les évidences montrent que le modèle économique actuel ne peut durer d'un point de vue social et environnemental, l'heure est arrivée pour de nouvelles formes plus efficaces de responsabilisation. Les

utilisateurs d'un organisme rapporteur devraient être en mesure de déterminer si la structure dirigeant l'organisation a suffisamment appliqué son esprit collectif lors de l'identification des problèmes sociaux, environnementaux, économiques et financiers qui ont un impact sur les activités commerciales, et si ces problèmes ont été incorporés dans sa stratégie ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



AngloGold Ashanti s'est rapidement développé au cours des 12 dernières années depuis ses origines en Afrique du Sud pour devenir une société d'exploitation aurifère d'envergure mondiale. Pour étayer ce développement et atteindre nos objectifs de croissance et d'activités commerciales futures, nous avons développé un cadre de fonctionnement cohérent, ce qui nous permet de mieux transmettre notre vision, notre mission et nos valeurs d'entreprise.

Ce cadre a été développé et mis en œuvre en tant que Projet ONE avec à sa tête un comité directeur présidé par le président-directeur général. Il repose sur deux composantes majeures :

- **le Système pour les personnes (SP)**, qui vise à placer la bonne personne dans le rôle adéquat pour faire du bon travail et

- **la Structure des processus opérationnels (BPF)** dont l'objectif consiste à ce que le travail soit bien fait au bon moment et de la bonne manière.

Les structures des disciplines établissent la cartographie détaillée du concept de zone de travail fonctionnelle, comme la sécurité, et sont intégrées au Système pour les personnes et à la Structure des processus opérationnels.

La stratégie de développement durable en cours d'élaboration chez AngloGold Ashanti prend en charge et transmet les principes du Projet ONE. Notre objectif veut mettre en œuvre chaque élément de notre stratégie de développement durable grâce au Projet ONE afin de s'assurer de sa pertinence quant aux activités commerciales et qu'il devienne partie intégrante de notre modus operandi.

Étude de cas :

Mise en œuvre du Projet ONE à la mine d'or de Geita en Tanzanie

Lorsque le Projet ONE a été mis en place chez AngloGold Ashanti, la mine d'or de Geita est devenue un site pilote de mise en application pour l'entreprise. Avec une histoire d'obstacles persistants et non résolus, une culture d'incertitude a entravé les activités professionnelles et le personnel de la mine de Geita en affectant la prévision des performances, la stabilité de l'exploitation et en instillant le doute sur son potentiel ultérieur.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, Graham Ehm, le précédent vice-président directeur en Australasie, est intervenu pour remettre les opérations sur pied, le stabiliser et définir un futur durable. Dans le cadre de cet effort, les ressources comprenaient le pilotage des nouveaux modèles d'exploitation par la mise en œuvre du Système pour les personnes (SP) et de la Structure des processus opérationnels (BPF).

Dès le troisième trimestre de 2009, Geita a commencé à se rapprocher des prévisions de performances et sa production est maintenant conforme au budget depuis six trimestres consécutifs. La tâche n'est pas encore achevée avant de mettre en œuvre intégralement les principes et les pratiques du Projet ONE, mais la mine sous la direction de Gary Davies en tant qu'administrateur délégué est sur la bonne voie de la stabilité financière.

« Je vois le Projet ONE transformer nos affaires par l'instillation d'une certitude à propos de l'organisation et de la compréhension du travail à réaliser, confie M. Davies. Les personnes ont les idées claires sur leur propre rôle et comprennent les responsabilités de leurs supérieurs hiérarchiques ».

« J'utilise dorénavant ma compréhension des capacités lorsque je recrute et embauche des nouveaux membres de l'équipe, et la différence est très nette sur ma méthode de sélection des candidats, ajoute le Directeur du développement durable, Clement Msalangi. Je pratique plus souvent l'établissement d'un contexte pour mon équipe et j'ai ajouté le contexte du travail dans mon processus de recrutement et d'entretiens que je réalise ».

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com



Dès le quatrième trimestre 2010, des camions-bennes de plus grande capacité ont augmenté la productivité de la mine d'or de Geita. Du personnel de la mine est ici représenté dans la zone contrôlée où les camions et pièces manufacturés sont stockés et où les équipements de protection individuelle ne sont pas obligatoires.

Vers une main-d'œuvre productive et responsable

Nous avons à cœur de réaliser un de nos principes fondamentaux, les « Personnes sont l'entreprise », en mettant en œuvre le Système pour les personnes (SP). Selon les termes de ce principe, nous aspirons à fournir un leadership et des processus de gestion qui favorisent l'établissement d'une culture de la responsabilisation et de la confiance dans laquelle chaque individu peut et veut travailler à son potentiel maximum.

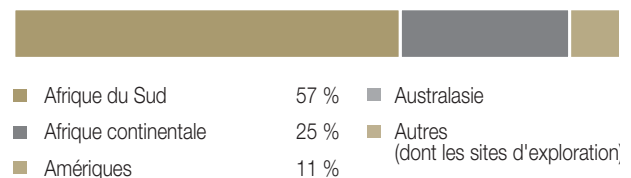
Transformation et diversité

Les considérations de transformation et de diversité des employés fournissent un contexte pour la mise en œuvre du Système pour les personnes dans chaque région et à chaque exploitation ; elles reflètent notre manière de considérer le bien-être de nos employés et des communautés dans lesquelles ils vivent.

Les directives et la stratégie de transformation de l'entreprise, approuvées par le conseil d'administration en novembre 2010, reposent sur ses valeurs : « Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect », « Nous apprécions la diversité » et sur notre engagement « Laisser les communautés avec lesquelles nous travaillons dans une situation plus avantageuse suite à notre passage ».

L'objectif des stratégies et des directives de transformation vise à transférer ces valeurs dans notre traitement global des affaires en

Employés par région d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010



élargissant notre champ d'action au-delà de l'Afrique du Sud et au-delà de la simple conformité aux lois et règlements. Elles mettent en valeur une structure à l'intérieur de laquelle chaque région et chaque exploitation définiront leurs propres stratégies, structures et directives en tenant compte des défis localement rencontrés tout en restant fidèles à nos normes d'entreprise.

Processus de mise en œuvre de SP

Nos objectifs opérationnels ne peuvent être atteints qu'avec une main-d'œuvre qui soit qualifiée, responsable et engagée, et composée d'employés en mesure d'accomplir un bon travail au moment opportun afin d'honorer de façon cohérente les objectifs de l'entreprise. SP autorise une approche structurée et commune permettant aux personnes

AngloGold Ashanti et les personnes

de travailler ensemble afin de prendre en charge les améliorations opérationnelles sur le long terme. Il présente trois objectifs :

- 1. Création d'un concept organisationnel adéquat :** une structure dans laquelle le travail est accompli au niveau correct et où la responsabilité et l'autorité d'un rôle particulier contribuent clairement au bon accomplissement des objectifs opérationnels. Notre structure organisationnelle insiste sur la priorité d'un leadership opérationnel avec des rôles fonctionnels œuvrant au soutien des opérations grâce à des relations de travail efficaces et interfonctionnelles.
- 2. Assurance que la bonne personne occupe le bon poste :** l'association constante de la capacité d'un employé à la complexité du rôle, qui est nécessaire pour remplir les besoins opérationnels immédiats et futurs parallèlement aux plans de développement de carrière de cette personne.
- 3. Développement de relations de travail efficaces :** l'assurance que les employés de l'entreprise travaillent efficacement ensemble, quelles que soient les différences entre les environnements de travail internes et externes. Les relations de travail efficace sont facilitées lorsque les actions et le comportement des employés sont en phase avec les pratiques de gestion de la direction et avec les valeurs de l'entreprise.

La conception technique de SP a été terminée en 2009 et nous sommes actuellement engagés dans sa mise en œuvre. Notre approche sur cette mise en application doit être :

- réalisée selon une planification descendante,
- inclusive et participative et, autant que faire se peut, avec tous les employés,
- réalisée conformément à la responsabilité hiérarchique de l'encadrement et
- continuellement renforcée jusqu'à devenir une seconde nature au sein de l'entreprise.

Podcast :

Steve Rickman, Premier vice-président d'AngloGold Ashanti pour l'efficacité commerciale

« Le concept de SP est simple, il s'agit de permettre à chaque personne de cette entreprise de travailler à son potentiel maximum. Nous ne devons pas seulement donner à la bonne personne le rôle qui lui convient, mais nous devons aussi nous assurer qu'elle est consciente de ses responsabilités et qu'elle valorise le travail qu'elle réalise ».



Podcast available at www.anglogoldashanti.com



Ghana

L'équipe de l'atelier d'Iduapriem : un des objectifs clés de SP sera de développer des relations professionnelles efficaces.

Dans notre rapport 2009, nous nous sommes engagés à poursuivre le déploiement de SP et à entreprendre une enquête globale sur les valeurs. Des progrès significatifs ont été accomplis pendant l'année grâce au développement d'une nouvelle structure de mise en application de SP qui définit clairement les rôles régionaux et d'entreprise au cours du processus. Une équipe interne a été mise en place avec la responsabilité du processus de conception et de développement de la documentation de SP devant être mis en application dans l'entreprise. Les équipes régionales de ressources humaines ont été chargées de la planification et de la dotation en personnel du programme, et ce, en étroite collaboration avec l'ensemble de la direction.

L'enquête sur les valeurs globales, conçue pour offrir à tous les employés d'AngloGold Ashanti une opportunité de participer à l'identification de comportements fondés sur les valeurs et pour mesurer l'engagement des employés, a été terminée dans le courant de l'année. Nous nous orientons vers un examen à des intervalles réguliers de notre mission organisationnelle, de notre vision et de nos valeurs afin de maintenir leur pertinence dans un environnement en évolution constante. Les enquêtes sont en cours d'analyse des tendances et des conclusions et les résultats, qui seront intégrés à d'autres processus opérationnels et communications, feront l'objet d'un retour d'informations dans l'entreprise dès le début de 2011.

En 2010, des progrès avaient été réalisés quant à la compréhension du lien entre SP et BPF. L'harmonisation de ces processus se poursuivra au cours de l'année 2011 dans le cadre du Projet ONE. La conception de mécanismes appropriés et d'incitation des employés à la mise en œuvre de SP et BPF reste aussi un programme d'importance pour 2011.

La sécurité

est notre

première valeur

Notre contexte

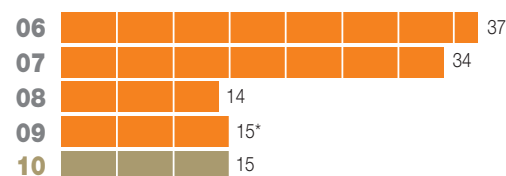
La sécurité reste notre considération professionnelle la plus importante et nous nous sommes engagés à créer un environnement de travail le plus sûr possible pour nos employés. Des performances médiocres de sécurité sont inacceptables pour notre activité, pour nos parties prenantes, pour les affaires et pour nos partenaires sociaux. En 2008, lorsque nous avons mis en place nos objectifs opérationnels, nous nous sommes engagés sur le long terme dans la voie d'une entreprise sans accident et nous nous sommes assigné le but de réduire le taux de décès de 70 % en cinq ans en prenant 2007 comme référence.

Nous avons accompli des progrès significatifs dans ce sens. En 2008, lorsque la campagne « La sécurité, notre première valeur » a démarré, un changement progressif de nos performances de sécurité venait de s'affirmer. Entre 2007 et 2008, nous avons obtenu une diminution de 59 % du nombre de décès et une réduction de 20 % de tous les taux de blessures (cf. les schémas ci-contre).

En 2009 et 2010, les taux d'accidents ont poursuivi leur amélioration. Un changement progressif plus élaboré nécessite néanmoins la conformité à nos objectifs sur le long terme. Pour y parvenir, les campagnes

Décès — Groupe

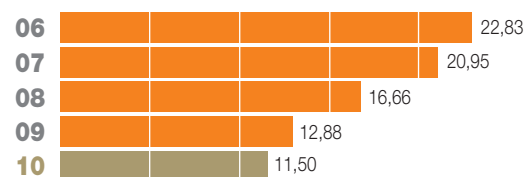
2006 à 2010



* Ce nombre a été ajusté par rapport à celui de 16 précédemment enregistré par l'entreprise pour 2009. À la suite de l'enquête sur un accident mortel s'étant produit en mai 2009 à la mine Moab Khotsong en Afrique du Sud, le Département des Ressources minérales (DMR) a déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un décès minier.

Taux de fréquence de tous les accidents Groupe

2006 à 2010



Reportez-vous aux notes du bas de la page 24 pour la définition de cette mesure.

Amélioration des performances de sécurité de l'exploitation

individuelles sont insuffisantes, en effet un changement systémique de culture d'entreprise doit être réalisé en intégrant une nouvelle réflexion sur la sécurité dans le cadre du travail et en l'étayant au moyen d'une culture organisationnelle qui affiche un profond respect de la dignité et du bien-être des autres.

Projet de transformation de la sécurité d'AngloGold Ashanti

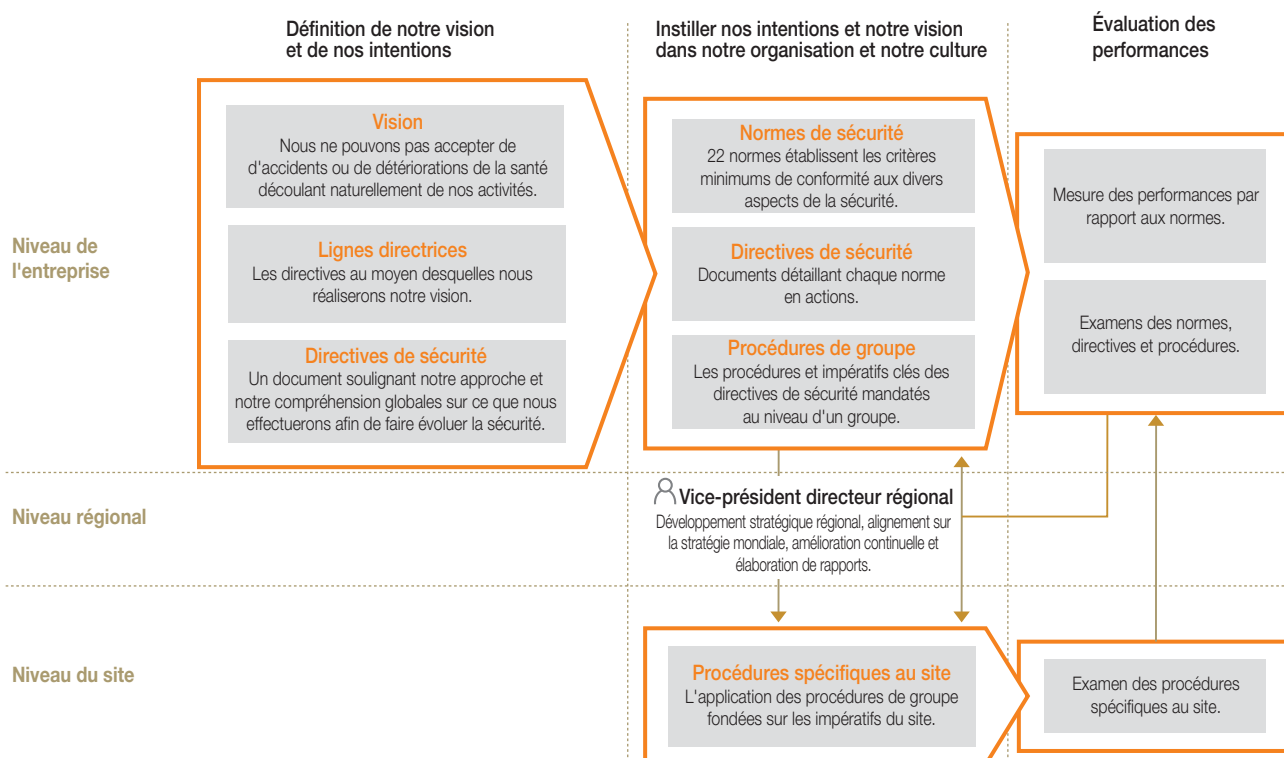
Le projet de transformation de la sécurité a été lancé en 2008 et a permis de développer une approche de transformation de la sécurité s'appuyant sur trois composantes :

- **Participation des personnes** - les personnes et une culture sont d'importance critique lors de la création d'un environnement de travail sans danger. Le seul respect des règlements et des procédures ne peut pas atténuer ou répondre à tous les dangers et à tous les risques. Une culture qui favorise l'amélioration des performances de sécurité s'appuie sur des personnes qui pensent d'elles-mêmes en termes de problèmes de sécurité et qui prennent leur responsabilité afin de créer un environnement sûr.

- **Construction de systèmes adéquats** - les systèmes jouent un rôle clé en influençant l'environnement de travail. Nous nous sommes imposé la tâche de construire des systèmes robustes spécifiquement orientés vers la sécurité et de nous assurer que les considérations de sécurité sont étroitement intégrées à d'autres systèmes organisationnels qui assurent la continuité de la sécurité, comme la gestion des connaissances.
- **Gestion efficace des risques** - notre approche s'appuie sur l'élimination des dangers dans la mesure du possible et, s'il est impossible de les éliminer, sur la gestion des risques qu'ils entraînent. Ceci implique une plus large réflexion sur les dangers et les risques qui aboutira à l'établissement de défenses plus robustes afin de protéger les personnes, en se fondant sur des contrôles au niveau des groupes, techniques, administratifs et individuels.

Cette approche se traduit par une structure de sécurité pour l'entreprise et intégrée dans un modèle opérationnel plus large ayant été développé avec le Projet ONE. La mise en œuvre de la structure de transformation de la sécurité au moyen d'un modèle opérationnel permettra à l'entreprise de cibler et de réaliser des améliorations de la sécurité durables et sur le long terme.

Structure de la sécurité d'AngloGold Ashanti



Étude de cas :



*Le jardin du souvenir du siège social
d'AngloGold Ashanti à Johannesburg en
Afrique du Sud*

Intégration des transformations de la sécurité dans le Projet ONE

Lors de la mise en application des transformations de la sécurité, nous avons adopté une approche qui assure que toutes ses composantes sont pertinentes à notre entreprise grâce à leur intégration dans le Projet ONE. AngloGold Ashanti a présenté le Projet ONE comme une initiative de modification de ses activités afin d'améliorer les niveaux de performances dans tous ses domaines d'exploitation grâce à une harmonisation de la gestion et des systèmes. Le Projet ONE incorpore la Structure des processus opérationnels (BPF), qui a été conçue afin d'assurer que le travail est bien fait au moment opportun et de la bonne manière, et le Système pour les personnes (SP) qui vise à mettre la bonne personne au bon poste afin de réaliser un travail adapté.

« La sécurité active en tant que valeur principale signifie que nous considérons que les personnes sont le fondement de l'entreprise et nous avons la ferme intention d'en faire une réalité, ajoute Brian Chicksen, le vice-président chargé de la transformation de la sécurité. Par exemple, si SP a été adopté au sein de notre organisation afin d'avoir la certitude que la bonne personne réalise le bon travail au bon moment, la composante sécurité de ce modèle doit être de s'assurer que la responsabilisation vis-à-vis de la sécurité par tous les employés est clairement définie et que les capacités appropriées ont été mise en œuvre afin de garantir que le travail reste sans danger. »

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com

Objectifs de sécurité en 2011

En 2011, nous poursuivrons l'application du projet de transformation de la sécurité et de son intégration dans le Projet ONE.

Nous voulons poursuivre les améliorations des performances de sécurité conformément à notre objectif opérationnel d'un taux de fréquence des accidents inférieur à 9 par million d'heures travaillées en 2015. Notre objectif de réduire les décès de 70 % en 2012 reste inchangé.

Performances de sécurité en 2010

Dans notre rapport de 2009, nous nous étions engagés sur des cibles de sécurité pour 2010 :

- commencer la mise en œuvre du projet de transformation de la sécurité et
- obtenir une diminution de 20 % du taux de fréquence de tous les accidents.

La mise en application du projet de transformation de la sécurité a commencé, le projet ayant été lui-même lancé en mai 2010. Le tableau ci-dessous présente le détail du taux de fréquence des accidents

Souvenir

Nous déplorons avec une grande tristesse la disparition de 15 de nos collègues dans des accidents au cours de nos opérations en 2010.

En Afrique du Sud :

Sabido Debrito Augusto à la mine de Kopanang

Hendrie Khosa et **Fundile Gaqelo** à la mine de Moab Khotsonq

Sabelo Hezekiel Dlamini et **Boy Africa Mabuza** à la mine de TauTona

Fanele Nobulongwe et **Bonginkosi Hertzog Madlopha** à la mine de Mponeng

Vasco Alfabeto Nhazilo et **Motlatsi Elias Ramokoena** à la mine de Tau Lekoa

Jonase Serame Mosebo à la mine de Kopanang

En Guinée :

Alimou Bangoura à la mine de Siguiri

En République démocratique du Congo :

Damien Unegi Anefwa sur le site du projet de Mongbwalu

En Tanzanie :

Esau Mwakibuja et **Honest Ngowi** à la mine de Geita

Au Mali :

Lassina Bamba à la mine de Sadiola

Amélioration des performances de sécurité de l'exploitation

enregistrés dans chacune des régions d'exploitation d'AngloGold Ashanti depuis 2006.

En 2010, nous n'avons pas obtenu cette diminution souhaitée de 20 % ; en 2009, elle s'établissait à environ 11 %. Nous restons néanmoins confiants dans notre atteinte de ces cibles sur le long terme. Étant donné la nature éminemment évolutive de notre approche de la sécurité, nous prévoyons l'amélioration des performances de cette dernière sous forme d'une série de changements progressifs au fur et à mesure de la mise en application de la structure de la sécurité. Nos efforts tendant à des améliorations ultérieures se poursuivent dans toutes les régions, même parmi celles ayant atteint la diminution ciblée.

Podcast :

Ron Largent, Vice-président directeur pour les Amériques, AngloGold Ashanti



« De bonnes performances de sécurité vont au-delà des systèmes techniques, elles imposent que la sécurité devienne une passion. Qu'est-ce que cela signifie ? La recherche inlassable de la sécurité à tous les instants ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



Taux de fréquence de tous les accidents par région (2006 à 2010)

Région	2010	2009	2008	2007	2006
Afrique du Sud	16,69	17,72	22,28	29,10	33,12
Afrique continentale	5,26	6,09	8,27	10,3	10,33
Amériques	5,66	7,12	9,92	7,16	8,63
Australasie	13,10	8,64	15,17	14,49	17,01
Exploration de nouveaux sites	16,99	20,56	16,55	24,90	9,36
Groupe	11,50	12,88	16,66	20,95	22,83

Le taux de fréquence de tous les accidents correspond au nombre total des blessures, décès compris, se produisant par million d'heures travaillées. Ce taux a été introduit dans l'entreprise en tant que mesure de performance de la sécurité et remplace le taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail (LTIFR). Cette approche est en cohérence avec notre engagement d'éliminer tous les accidents du travail.

Étude de cas :

Gestion de la fatigue à la mine de Cripple Creek and Victor (CC&V) aux États-Unis



Employés de CC&V participant au programme Z-Coach, qui peut être adapté aux besoins et intérêts spécifiques de chaque individu

Les travailleurs de postes, quelle que soit l'industrie, font face à un même problème, celui de gérer les cycles de sommeil pendant la rotation des quarts afin qu'ils puissent rester vigilants et accomplir leur travail en toute sécurité. Dans l'industrie minière, les travailleurs de postes utilisent des équipements lourds et la fatigue peut présenter un risque significatif. À la mine de Cripple Creek and Victor (CC&V) aux États-Unis, deux incidents relativement sérieux concernant la fatigue se sont produits au début de 2010 sans qu'heureusement quiconque n'ait été blessé. À la suite de ces accidents, l'équipe de sécurité de Cripple Creek and Victor a cependant décidé de rechercher des experts externes afin de lutter contre la fatigue parmi les employés au moyen d'une intervention ciblée.

Les employés de CC&V ont reçu une inscription gratuite à « Z-Coach », un programme qui apprend aux participants à gérer efficacement le cycle de sommeil ainsi que des techniques pour un meilleur style de vie. Le programme est informatisé et, de ce fait, reste accessible 24 heures sur 24/7 jours sur 7, ce qui lui confère une utilisation pratique par les travailleurs de postes, le groupe le plus affecté par les problèmes de gestion de la fatigue.

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com

Santé au travail et Santé des communautés

Notre contexte

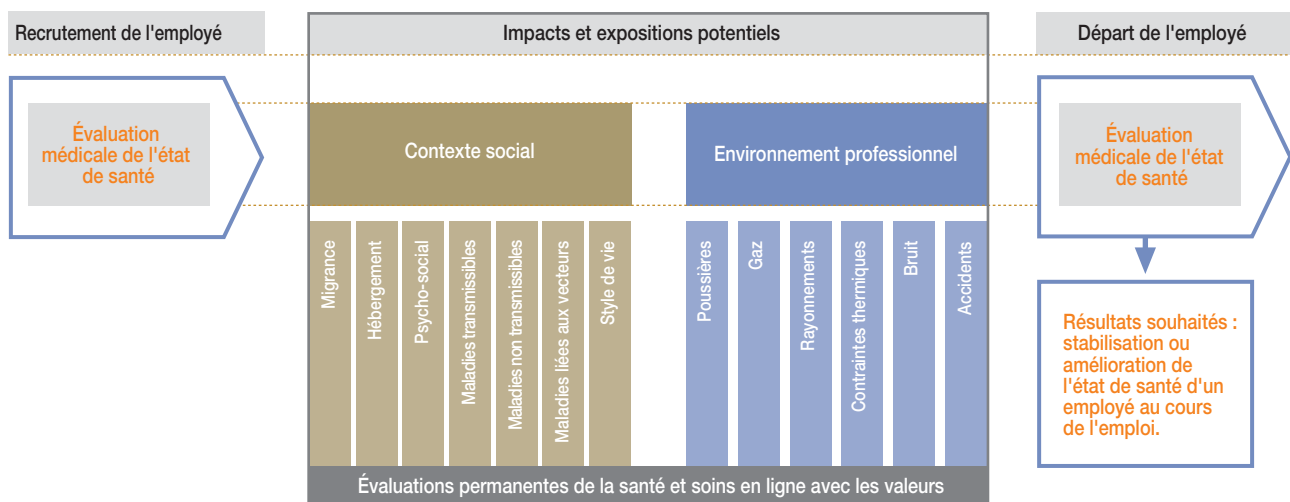
Dans le droit fil de nos valeurs, nous considérons que nos employés doivent être en mesure de rentrer chez eux à la fin de chaque journée de travail en bonne santé et qu'il est inacceptable qu'un mauvais état de santé soit une conséquence naturelle de notre activité industrielle. Notre définition de la bonne santé concerne le bien-être total aux plans physique, social, mental et spirituel, sans privilégier uniquement l'absence de maladie ou d'un mauvais état de santé.

« Les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités bénéficieront de notre présence parmi elles » est une valeur à laquelle nous souscrivons, ce qui implique que notre approche de la santé englobe aussi tous les problèmes sanitaires des communautés.

À de nombreux sites d'exploitation, nous avons découvert que les problèmes de santé des employés et des communautés sont indissociables et que des stratégies intégrées s'imposent. L'approche du paludisme, du VIH/SIDA et de la tuberculose par exemple nécessite pour réussir des interventions tant au niveau de la communauté que des employés.

Le schéma ci-dessous présente le modèle que nous comptons adopter dans l'analyse et la gestion des questions de santé sur le lieu de travail et les expositions à des risques sanitaires potentiels auxquels les employés peuvent faire face. Ceux-ci sont significatifs, particulièrement en Afrique du Sud où nous rencontrons les risques sanitaires les plus pressants

Approche mondiale d'AngoGold Ashanti pour le mieux-être dans les lieux de travail



Gestion des questions de santé

Nos risques sanitaires les plus importants sont les suivants :

- **La silicose** - la silicose reste notre préoccupation la plus sérieuse sur le plan de la santé au travail. Même si l'entreprise a été en mesure d'éliminer de nouveaux cas de silicose à ses sites du Brésil, nous enregistrons encore de nouvelles apparitions de cette maladie en Afrique du Sud. Le nombre de cas signalés en Afrique du Sud reste élevé et a augmenté en 2010 par rapport à l'année précédente.

En 2010, 459 nouveaux cas de silicose ont été soumis au « Medical Bureau for Occupational Disease of South Africa » (bureau médical des maladies professionnelles d'Afrique du Sud) contre 409 en 2009. Cette augmentation peut être attribuée à des expositions antérieures et vraisemblablement à d'autres facteurs tels que le niveau élevé du VIH et la prévalence de la tuberculose parmi la population active d'Afrique du Sud, ce qui aggrave la maladie.

- **La perte d'audition due au bruit (NIHL)** reste un défi en Afrique du Sud. Le nombre de cas indemnisables s'est réduit de 79 en 2009 à 64 en 2010. L'incidence de la perte précoce d'audition due au bruit reste néanmoins élevée. 429 nouveaux cas de perte précoce d'audition due au bruit ont été diagnostiqués en 2010, alors qu'ils n'étaient que de 332 en 2009. La perte d'audition due au bruit précoce se définit comme une perte auditive de 5 à 10 % par rapport à la référence et n'est pas légalement indemnisable en Afrique du Sud.
- **Le VIH/le SIDA** - le VIH et le SIDA constituent un problème sanitaire en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Ghana et en République démocratique du Congo. La prévalence élevée du VIH et du SIDA est un facteur d'absentéisme, d'admission en hôpital, de retraite pour raisons de santé et de décès parmi les employés touchés.
- **Le paludisme** - le paludisme reste un problème de santé majeure pour les opérations d'AngloGold Ashanti au Ghana, en Guinée, au Mali et en Tanzanie. La prévalence du paludisme dans ces régions entraîne une maladie et un absentéisme parmi les employés et présente un impact significatif sur les familles de ces derniers, ainsi que sur les communautés avoisinantes.

L'incapacité de gérer adéquatement ces problèmes constitue un risque pour l'entreprise en termes d'accroissement potentiel des accidents, de diminution de la productivité, d'apparition de la fatigue, de chute du moral, d'accroissement des coûts médicaux et des indemnités afférentes et de mauvaises relations avec les parties prenantes, chacun étant un facteur pouvant menacer la paix sociale et la licence d'exploitation de l'entreprise.

Notre stratégie sur la santé

AngloGold Ashanti est une entreprise mondiale qui fonctionne selon un large éventail de paramètres. L'exposition à des risques sanitaires diffère donc entre les régions et en fonction du type d'extraction minière entreprise. Dans le passé, l'entreprise n'a pas mis en œuvre de stratégies ou de systèmes de gestion généraux pour la santé, et le traitement des questions de santé et de bien-être n'a jamais été réellement cohérent.

En 2011, nous avons l'intention de nous diriger vers une approche structurée afin de traiter les questions de santé en développant et en mettant en œuvre une stratégie et un système de gestion sanitaire au niveau mondial afin d'améliorer la capacité de l'entreprise à tirer profit de l'expérience issue des différentes régions et de reproduire les bonnes pratiques au sein du groupe.

La stratégie sanitaire que nous avons développée comporte les objectifs suivants :

- poursuite et amélioration de l'état sanitaire de la population active par la prévention et l'identification précoce des maladies, la gestion efficace des accidents et des maladies accompagnée d'une réhabilitation tangible,
- poursuite et amélioration de l'état sanitaire des communautés parmi lesquelles nous opérons en gérant les impacts potentiels positifs et négatifs pour la santé et
- fourniture d'un environnement de travail favorable à la santé grâce à une gestion proactive et systématique des dangers.

Un système de gestion sanitaire sera conçu, mis en œuvre et devra être compatible avec les meilleures pratiques normalisées pour la santé et la sécurité au travail déjà utilisées sur nos sites et intégrées dans nos systèmes administratifs élargis. Elles comprennent les initiatives clés de modifications organisationnelles, telles que le Projet ONE ainsi que les pratiques et directives de devoir de diligence, des systèmes de gestion des connaissances et d'informations, des systèmes de gestion des risques et des stratégies de relations avec les communautés.

Les normes et les directives sont en cours de développement sur des problèmes sanitaires clés, par exemple des évaluations de l'impact sanitaire, la gestion de maladies spécifiques et des examens médicaux avant toute affectation.

L'évaluation des impacts sanitaires sera réalisée sur les sites au cours des 18 prochains mois et les évaluations des risques sanitaires seront mises à jour ou en place là où elles n'existent pas encore. Elles serviront aussi de référence pour les nouveaux sites d'exploitation, qui seront ultérieurement évalués au stade de l'étude de faisabilité.

Objectifs sanitaires pour 2011 et 2012

Nous avons l'intention de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie sanitaire et de notre système de gestion selon le calendrier d'exécution suivant :

- entreprendre des évaluations des risques sanitaires et des audits du système de santé sur nos sites d'exploitation en Afrique continentale d'ici la fin de 2011 et
- terminer les évaluations des risques sanitaires et les audits du système de santé pour le bilan de nos opérations d'ici la fin de 2012.

Nous avons établi les objectifs suivants concernant le bien-être et l'environnement professionnel :

- continuer notre progression vers l'objectif clé de notre industrie d'absence de nouveaux cas de silicose parmi les employés précédemment non exposés en Afrique du Sud (depuis 2008) au-delà de décembre 2013,
- atteindre l'objectif de notre industrie sans détérioration auditive supérieure à 10 % parmi les personnes professionnellement exposées dans les exploitations d'Afrique du Sud,
- mettre en place des programmes intégrés contre le paludisme sur nos sites du Mali, de Tanzanie et de Guinée en nous appuyant sur le modèle mis en œuvre à Obuasi au Ghana et
- poursuivre nos efforts en Afrique du Sud afin de réduction de l'incidence de la tuberculose professionnelle à 2,25 % pour tous les employés sud-africains d'ici 2015 et de soigner avec succès 85 % des nouveaux cas (notre cible sur le long terme étant la réduction de l'incidence de la tuberculose à 1,5 % pour tous les employés sud-africains d'ici 2029).

Performances de santé en 2010

En 2009, nous nous sommes engagés sur un certain nombre d'objectifs liés aux problèmes de santé selon la description ci-dessous. Ils sont tous centrés sur l'Afrique du Sud où le besoin de progrès a été le plus aigu. Ceci est dû aux nombres importants de personnes employées par l'entreprise en Afrique du Sud, ainsi qu'à l'incidence de la silicose, du VIH/SIDA, de la perte d'audition due au bruit et de la tuberculose dans cette population active. Cette section décrit nos progrès par rapport à ces objectifs, ainsi que notre réponse devant le paludisme à nos sites d'exploitation africains.

Silicose

Nous prévoyons l'élimination d'ici 2013 des nouveaux cas de silicose parmi les employés d'Afrique du Sud qui n'étaient pas exposés professionnellement avant janvier 2008 (en utilisant les techniques de diagnostic actuelles).

Cette cible est l'objectif de notre industrie, défini au cours du Sommet sur la santé et la sécurité de 2003. Il est néanmoins encore trop tôt pour fournir une évaluation significative du groupe d'employés exposés après janvier 2008 en raison de la période de latence de la maladie. Les techniques actuelles de diagnostic ne nous permettent pas de présenter une évaluation valable des performances à ce stade.

C'est pourquoi nous avons mesuré les performances actuelles en nous référant aux aspects de l'hygiène du travail des points de repère de l'industrie. Ceux-ci stipulent qu'un maximum de 5 % des échantillons mesurant l'exposition doit se situer au-dessus de la limite d'exposition professionnelle de 0,1 mg/m³ de silice cristalline respirable.

Une attention soutenue sur les stratégies de filtrage et sur le traitement de l'éponte inférieure nous a permis de poursuivre la réduction de l'exposition

aux poussières de silice et de nous conformer aux réglementations de l'industrie. Nous poursuivons annuellement une tendance à la baisse de l'exposition aux poussières. Nous utilisons aussi des taux d'échantillonnage nettement supérieurs à ceux prescrits par la loi, ce qui accroît notre confiance en les données recueillies et nous permet de gérer au plus près le problème de l'exposition à la silice.

Nous nous sommes imposé une référence de mesurage des poussières inférieure à celle de la réglementation et nous faisons des recherches sur la cause profonde de toutes les mesures supérieures à cette référence. Nous procédons aussi à la définition d'une nouvelle référence de mesure des poussières en effectuant des prélèvements sur tous les employés. Ceci nous permettra d'évaluer les zones et les activités à risques élevés afin que nous puissions adapter en conséquence nos stratégies.

Un ancien employé, M. Thembekile Mankayi, a entamé une procédure en justice contre AngloGold Ashanti en octobre 2006, réclamant environ 360 000 USD en raison de dommages qu'il a endurés après avoir contracté la silicose. AngloGold Ashanti a appris le décès de M. Mankayi le 3 mars 2011 et présente ses condoléances à sa famille et à ses amis.

En juin 2008, un jugement a été rendu en faveur de l'entreprise se fondant sur le fait que les employeurs du secteur minier sont protégés contre les réclamations par des employés pour des dommages liés à des maladies indemnifiables dans le cadre de la législation existante. L'appel de M. Mankayi a été rejeté par la Cour suprême d'appel. En août 2010, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a entendu la requête de M. Mankayi de permission d'interjeter appel devant la Cour constitutionnelle. Le 3 mars 2011, la Cour constitutionnelle recevait positivement l'interjection en appel et lui accordait simultanément gain de cause en appel. Ceci eut pour effet de permettre à l'exécuteur testamentaire de M. Mankayi de revenir devant la Haute cour afin de recouvrer des dommages-intérêts auprès d'AngloGold Ashanti, sans que la législation puisse s'y opposer. AngloGold Ashanti possède plusieurs défenses disponibles à son actif et continuera à contester l'action en justice.

Perte d'audition due au bruit (NIHL)

Notre objectif contre la perte d'audition due au bruit reste d'atteindre l'objectif clé de notre industrie, c'est-à-dire l'absence de détérioration auditive supérieure à 10 % parmi les personnes professionnellement exposées dans les exploitations d'Afrique du Sud. Des audiogrammes sont réalisés sur tous les employés professionnellement exposés en Afrique du Sud au moment de leur embauche et après une année dans l'entreprise. La référence de base de notre objectif s'appuie sur l'audiogramme de routine réalisé au cours de 2009 ou, pour les employés ayant rejoint l'entreprise après le 1er janvier, 2009 sur l'audiogramme d'embauche.

En raison du décalage entre l'exposition au bruit et la perte d'audition, nous ne sommes pas actuellement en mesure de fournir une évaluation significative des performances par rapport à cet objectif. Simultanément, nous continuons de nous conformer aux objectifs contre le bruit (la réglementation industrielle stipule que d'ici décembre 2013, le bruit total

Gestion des questions de santé

émis par tous les équipements installés, quel que soit le lieu de travail, ne doit pas dépasser 110 dB(A) en tout emplacement de ce lieu de travail). Nous sommes en conformité avec cet objectif sanitaire depuis 2008 et nous avons établi une référence interne à un niveau inférieur.

Consultations et tests volontaires VIH/SIDA et programmes de bien-être

Dans ce domaine nos objectifs pour 2010 étaient les suivants :

- maintien d'un taux de 80 % d'employés sud-africains participant volontairement à des consultations et tests volontaires, à l'exclusion de ceux participant à des centres de mieux-être,
- réduction de 50 % du nombre d'abandons évitables de participants aux programmes des centres de mieux-être en Afrique du Sud.

Nous n'avons pas été en mesure d'atteindre ces objectifs. L'utilisation des consultations et des tests volontaires a chuté depuis 2008 alors qu'elle était de 74 % en 2010. Nous avons traité plus de 4 000 patients dans les centres de mieux-être au cours de l'année sans avoir pu mesurer la fidélisation aux programmes. La mesure de la fidélisation présente un défi en raison de la variation constante du nombre de patients et du grand nombre de raisons de ne pas revenir vers le programme. Ces défections comprennent les départs volontaires et dus à un mauvais état de santé, mais ne sont pas toujours enregistrées comme telles.

Le nombre d'employés se présentant eux-mêmes aux consultations et aux tests volontaires diminue. Les programmes de test et de conseils ayant été mis en place chez AngloGold Ashanti depuis 2000 ont permis d'infléchir la courbe de l'épidémie, mais ne semblent pas avoir engendré de changement progressif de la prévalence, pour laquelle des avancées majeures de traitement comme un remède ou une vaccination semblent impératives.

Nonobstant cette situation, les programmes de communication et de sensibilisation se sont poursuivis et se déroulent sur une base individuelle, ainsi qu'au moyen des canaux de communication médiatique de masse. Une attention particulière a été portée sur les consultations et les tests volontaires lors de l'orientation au travail.

Nombre de cas de paludisme dans les pays affectés (2007 à 2010)

	2010	2009	2008	2007
Ghana	3 219	5 085*	4 947	7 786
Tanzanie	218	447	1 557	3 212
Guinée	783	664	756	633
Mali	268	204	216	434
Total	4 488	6 400	7 476	12 065

* Le nombre de cas de paludisme au Ghana a été incorrectement indiqué à 5 075 dans notre rapport de 2009.

En 2010, une avancée majeure a été d'introduire des tests liés qui permettent le suivi des employés affectés et qui assureront une meilleure estimation de l'incidence du VIH/SIDA sur notre main-d'œuvre. Une thérapie antirétrovirale continue d'être fournie à environ 2 500 employés pour qui ce traitement est cliniquement indiqué.

Tuberculose

Nous avons respecté nos objectifs sur la tuberculose professionnelle au cours de 2010 ; ceux-ci étaient les suivants :

- réduction à 3 % de l'incidence de la tuberculose professionnelle sur tous les employés d'Afrique du Sud et
- traitement réussi sur 85 % des nouveaux cas de tuberculose en 2010.

L'incidence de la tuberculose professionnelle en 2010 a été réduite à 2,64 % et plus de 90 % des cas ont été traités avec succès en 2009. Les données sur les résultats favorables des cas de tuberculose traités en 2010 ne sont pas encore disponibles, car le traitement dure entre six et huit mois. La prévalence de cette maladie parmi les employés en Afrique du Sud est étroitement liée à celle du VIH.

Paludisme

La tendance à la baisse des cas de paludisme s'est poursuivie en 2010, comme le montre le tableau ci-dessous.

En 2009, AngloGold Ashanti a été nommé le bénéficiaire principal d'une subvention de 138 millions USD du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le projet couvrira 40 districts au Ghana et s'inspirera du modèle intégré de contrôle du paludisme déjà mis en œuvre à Obuasi. Sa durée est prévue sur cinq ans et il devrait créer environ 3 800 emplois. Le travail devrait commencer sur ce projet au premier trimestre de 2011 à la suite de la résolution favorable des autorités ghanéennes sur des questions fiscales relatives à la subvention.

Dès 2011, nous avons l'intention de mettre en application le modèle intégré, qui a été appliqué avec réussite à Obuasi au Ghana, à d'autres régions impaludées dans lesquelles travaille AngloGold Ashanti.

Agir avec

dignité et respect

Notre contexte

Nos valeurs nous engagent à traiter les autres avec dignité et respect, ceci incluant le respect des droits de l'homme et de mener nos opérations conformément aux normes les plus élevées de l'éthique des activités commerciales. En tant que société aspirant à considérer que « les personnes sont l'entreprise », nos préoccupations relatives à un fonctionnement respectant les droits de l'homme découlent de notre volonté de placer la personne avant toute autre considération dans tous les aspects de notre entreprise.

En tant que membre de Global Compact des Nations unies depuis 2004, nous avons affirmé notre engagement d'observer la Déclaration universelle des droits de l'homme et de respecter les droits du travail inscrits dans les Principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous valorisons la diversité et considérons qu'elle peut apporter une contribution positive pour atteindre nos objectifs commerciaux.

Les considérations sur les droits de l'homme touchent une large gamme de disciplines chez AngloGold Ashanti, notamment la santé, la sécurité, les communautés, l'environnement, les ressources humaines, les lois et les règlements, l'éthique, la gouvernance et les relations du travail. Un fonctionnement respectueux des droits de l'homme reste pour nous particulièrement pertinent, en raison de l'emplacement de nombreux sites d'extraction de l'entreprise dans le monde, spécifiquement dans des zones d'après-conflit dans lesquelles il n'existe qu'un nombre restreint d'emplois formels outre ceux de la mine.

Ce contexte est à l'origine de tensions potentielles entre les mines et les communautés sur des questions d'utilisation des terres, de réinstallation et d'extraction minière artisanale et à petite échelle (ASM). Les activités d'ASM sont souvent à l'origine de problèmes difficiles de sécurité, notamment d'allégations d'infractions aux droits de l'homme. Des solutions potentielles reposent sur la mise au point de programmes de cohabitation avec les activités d'ASM et en s'assurant que les équipes d'intervention de sécurité respectent les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR).

En nous efforçant de nous conformer à nos engagements et de réduire les risques, nous avons décidé de prendre en compte les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos politiques de développement dans les domaines de la santé, de la sécurité, des communautés, l'environnement, des ressources humaines et de la gouvernance d'entreprise. Nous nous orientons très particulièrement sur la mise en œuvre et l'intégration des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans nos pratiques de gestion de la sécurité.

Nous ne disposons cependant pas de politique d'entreprise concernant les droits de l'homme actuellement en place. Il s'agit d'un « chantier » ayant vu le jour en 2010 et qui sera approfondi en 2011 dans le droit fil des progrès ayant été réalisés aux Nations unies dans la définition des responsabilités des entreprises dans le cadre du respect des droits de l'homme.

Objectifs quant aux droits de l'homme en 2011

En 2011, nous projetons de développer une politique, des structures et des procédures sur les droits de l'homme, en imposant un strict respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme qui sont en cours de formulation par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, le Professeur John Ruggie, et qui doivent être présentés au Conseil des droits de l'homme des Nations unies au cours de l'année 2011. Ces principes directeurs sont destinés à constituer un avant-projet pour les entreprises et soulignent les procédures et les directives recommandées.

Nous avons aussi l'intention de terminer la mise en œuvre de notre structure mondiale de sécurité d'ici la fin de 2011, ce qui fortifiera notre engagement et notre conformité aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Un examen complet de tous les contrats avec les services de sécurité privés et publics dans le monde entier est en cours afin de normaliser les impératifs contractuels. Il devrait être terminé d'ici la fin de 2011.

En 2011, notre objectif s'attache à zéro infraction aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (en 2010, deux infractions ont été confirmées relativement à des forces de sécurité tierces).

Performances des droits de l'homme en 2010

En 2010, l'activité de l'entreprise sur les problèmes des droits de l'homme s'est concentrée sur deux domaines :

- un travail préliminaire de développement important des procédures et des directives sur les droits de l'homme, notamment une analyse de l'écart afin d'évaluer le niveau auquel les performances et les politiques d'AngloGold Ashanti se mesurent par rapport à la structure des Nations unies sur les activités commerciales et les droits de l'homme, et
- la continuation de la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans l'approche de l'entreprise sur la gestion de la sécurité.



Tanzanie

Le droit à l'hygiène - La mine d'or de Geita pompe l'eau du lac Victoria afin d'alimenter les communautés en eau potable

Développement des procédures et des directives sur les droits de l'homme

En 2005, le professeur John Ruggie a été mandaté par les Nations unies afin d'identifier et de clarifier les normes de responsabilité et d'obligation de rendre compte des entreprises dans le cadre des droits de l'homme. Un travail significatif a été entrepris après l'attribution de cette mission, notamment la production d'une série de rapports publics.

La feuille de route « Ruggie », tel qu'elle a été établie dans ces rapports, est devenue la directive principale concernant les entreprises et les droits de l'homme. Son contenu stipule que les entreprises ont une responsabilité vis-à-vis du respect des droits de l'homme dans un grand nombre de domaines et il reconnaît les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme comme un composant inconditionnel pour y parvenir.

La structure repose sur trois piliers distincts, mais complémentaires :

- le devoir des états de protéger des abus à l'encontre des droits de l'homme par des parties tierces, notamment les entreprises,
- la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme et
- le besoin d'un accès plus efficace à des recours.

La responsabilité d'entreprise sur le respect des droits de l'homme s'applique à tous les droits de l'homme reconnus. Ceux-ci sont issus en grande partie de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les activités commerciales et les droits de l'homme

« L'idée des droits de l'homme est simple : traiter les gens avec dignité. Il va peut-être de soi que les entreprises doivent respecter les droits de l'homme. Mais cela nécessite qu'elles comportent des processus et des directives robustes. Les Principes directeurs fourniront un plan d'action afin de les aider à y parvenir ».

Un podcast connexe par Caroline Rees, Directrice du programme de l'initiative de responsabilité sociale de Harvard Kennedy School, est disponible sur www.anglogoldashanti.com <<http://www.anglogoldashanti.com>>.

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



des Pactes internationaux sur les droits civils et politiques, et des Droits économiques, culturels et sociaux.

Les résultats provenant de l'analyse de l'écart entre les systèmes d'AngloGold Ashanti et ceux de la structure des Nations unies (Ruggie) suggèrent que nous devrions :

- examiner et évaluer si notre Code de l'éthique et les autres stipulations pertinentes sont exprimés dans un langage suffisamment fort et clair afin de constituer une politique des droits de l'homme et, si tel n'est pas le cas, de travailler sur l'élaboration d'une telle politique,
- affiner et développer les outils existants relatifs à un devoir de vigilance continue et régulière quant aux droits de l'homme,
- approuver et instituer une ébauche de normes de gestion afin d'administrer les griefs, notamment les allégations de violation des droits de l'homme et
- développer des outils et une structure répondant aux responsabilités relatives à notre chaîne d'approvisionnement. Ceci implique l'adoption d'une approche sensibilisée aux risques incluant la vérification et le suivi des performances des fournisseurs et des partenaires ainsi que des procédures identifiées d'actions à l'encontre de comportements contraires aux droits de l'homme.

En novembre 2010, un processus d'établissement de la portée de l'évaluation dans le but de développer une structure et des directives sur les droits de l'homme a été approuvé. Le programme de mise en œuvre, actuellement en cours de formulation, comprend :

- l'assignation d'une responsabilisation de chaque aspect de la structure du cadre d'action,
- l'intégration des droits de l'homme avec le système pertinent et
- une formation selon les besoins afin d'étayer cette politique.

Au cours de 2010, AngloGold Ashanti a participé à plusieurs consultations Ruggie afin de faire progresser ce travail et a procédé à des actions informelles continues avec les membres de l'équipe Ruggie. Ces engagements nous ont aidés à préparer le terrain pour qu'AngloGold Ashanti se conforme à ses responsabilités vis-à-vis des droits de l'homme selon les termes de la structure d'action des Nations unies.

Intégration des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans notre approche de la gestion de la sécurité

AngloGold Ashanti utilise son propre personnel de sécurité ainsi que des prestataires publics et privés de services de sécurité afin d'assurer la protection nécessaire à nos employés et à nos biens. Nous poursuivrons notre gestion de la sécurité afin d'avoir la certitude que les droits de l'homme des personnes et des communautés affectées par les activités de notre entreprise sont protégés.

Une évaluation des menaces et des risques est entreprise dans tous les pays dans lesquels nous opérons afin de déterminer les ressources nécessaires à la sécurité. En Colombie, au Ghana, en République démocratique du Congo et en Guinée, les évaluations des risques classifient les menaces comme étant suffisamment élevées pour nécessiter l'implantation d'unités militaires du pays (forces de sécurité publique) sur une base quasiment permanente. De plus, la majorité des sites d'exploitation actifs utilisent des personnels privés de sécurité.

AngloGold Ashanti a adopté une approche interdisciplinaire de prise de décision et de gestion des droits de l'homme, de la sécurité et des problèmes avec les communautés. La mise en application des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme a été un facteur clé de définition de la structure actuelle de la discipline de la sécurité au sein du groupe ainsi que lors de l'établissement de cibles ultérieures appliquées aux performances.

Des progrès significatifs dans la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ont été réalisés en 2010. Les procédures, normes et pratiques ont été étudiées et affinées afin d'assurer une conformité totale, alors que les normes et les procédures ont été revues et corrigées afin d'inclure des règles d'engagement, l'utilisation de la force et l'application de moyens moins létaux, ainsi que pour permettre la transparence des contrats et des accords sur la sécurité.

L'approche structurée de formation du personnel de sécurité adoptée depuis 2008 a favorisé une meilleure compréhension et un engagement vis-à-vis des impératifs des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la force et des règles d'engagement réduites au minimum. Sur le court terme, ceci peut provoquer un accroissement du nombre d'incidents soi-disant rapportés, mais peut aussi intensifier la sensibilisation aux droits et aux devoirs dans le cadre des VPSHR. Nous encourageons activement la déclaration volontaire d'incidents par notre personnel de sécurité afin d'avoir la certitude que toutes les données ont été recueillies. Sur le long terme, nous anticipons une réduction du nombre d'allégations reçues, ce qui serait l'indicateur d'une amélioration des performances de sécurité.

À la suite de ces auto-vérifications en 2009, des audits internes formels ont été réalisés pendant l'année 2010. Ceux-ci indiquaient un bon progrès vers la conformité sur tous nos sites d'exploitation, tout en mettant en lumière le besoin de poursuivre les processus de mise en œuvre et de formation. La priorité nécessaire leur sera attribuée en 2011.

Les efforts en cours sur la formation aux VPSHR seront poursuivis sur tous les sites afin d'améliorer les processus d'engagement. Les pourcentages du processus de formation des prestataires de services de sécurité aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de

Les droits de l'homme et les affaires

l'homme ont légèrement augmenté en 2010 à 88 % alors qu'ils étaient de 86 % en 2009. En 2011, la formation sera étendue aux parties prenantes extérieures à la sécurité, lorsque ceci s'avèrera approprié, notamment pour les employés, les groupes communautaires et la société civile, afin de créer une meilleure compréhension des problèmes auxquels nous faisons face et de notre objectif d'éliminer toutes les allégations et tous les incidents des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Des audits externes par des ONG que nous aurons embauchées en vue d'établir la conformité aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme sont aussi planifiés pour l'année 2011.

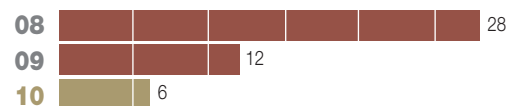
Les incidents de sécurité de 2010

En 2010, six allégations d'infractions aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ont été enregistrées. Deux infractions par des membres du contingent militaire sur notre site d'exploitation en Guinée ont été confirmées et ont été résolues au niveau de la communauté, de l'exploitation et des militaires.

Aucun incident mortel n'a été enregistré en 2010 à la suite des interventions de la sécurité par le personnel de sécurité d'AngloGold Ashanti (deux incidents mortels concernant des membres des communautés ont été enregistrés en 2009).

Décès de tiers impliqués dans une activité illégale

2008 à 2010



Suite à l'introduction d'une approche plus structurée de la sécurité en incluant les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, le nombre de décès a nettement diminué parmi les parties tierces impliquées dans des activités illégales, comme le présente le graphique ci-dessous.

La majorité des décès enregistrés sur le graphique ci-dessus ont eu lieu sur le site de la mine de Sigiri en Guinée à la suite de glissements de terrain s'étant produits lorsque des mineurs artisanaux ont illégalement creusé nos gisements actifs. Le nombre de ces incidents a diminué de 22 en 2008 à trois en 2010 et tous les efforts sont déployés afin d'éviter complètement ces incidents en mettant au point des solutions viables en consultant les communautés.

En supplément à ces décès enregistrés sur la mine de Sigiri en Guinée en 2010, un décès et une blessure ont été enregistrés sur la mine d'Obuasi au Ghana à la suite d'une intervention policière lorsqu'une personne fut abattue et une autre blessée dans un échange de coups de feu qui s'est produit lors

d'une tentative de vol d'explosifs. Deux mineurs artisanaux qui travaillaient illégalement sur notre concession ont aussi perdu la vie à la suite d'un effondrement lors de deux incidents différents sur notre site d'exploration en République démocratique du Congo.

Depuis la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, nous avons remarqué une amélioration de notre capacité à faire face à l'agitation politique des communautés d'une manière permettant d'assurer à celle-ci de ne pas prendre d'ampleur et d'éviter tout accident avec les membres de ces communautés. En 2010, des actions de protestation de membres des communautés sur les sites d'exploitation d'AngloGold Ashanti se sont produites, mais aucune d'entre elles n'a entraîné de blessures parmi leurs membres ou parmi les agents des services de sécurité.

Nous constatons néanmoins une tendance croissante du nombre d'incidents de sécurité entraînant des blessures parmi le personnel d'AngloGold Ashanti, ce que nous considérons comme étant le résultat d'un niveau organisationnel supérieur des associations de malfaiteurs et de la criminalité en général. Sur les 44 blessures enregistrées en 2010 concernant le personnel d'AngloGold Ashanti, 29 se sont produites dans la mine d'Obuasi au Ghana (contre 2 en 2009) et huit dans la mine de Geita en Tanzanie.

Blessures impliquant le personnel de sécurité d'AngloGold Ashanti

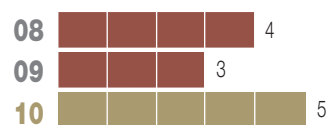
2008 à 2010



Le nombre de blessures concernant les membres des communautés est resté relativement stable malgré cette tendance, ce qui démontre un respect croissant des procédures favorisant une utilisation minimale de la force. Une gestion plus stricte de la sécurité, notamment l'amélioration des processus de recueil et de rapports des données, peut aussi être à l'origine d'une tendance croissante des chiffres signalés.

Blessures impliquant les membres des communautés

2008 à 2010



Partenariat pour

des avantages mutuels

Notre contexte

La vision d'AngloGold Ashanti de vouloir devenir l'entreprise minière leader dans un contexte de développement durable implique que nous adopterons une approche inclusive et responsable vis-à-vis d'un large éventail d'intervenants, notamment les communautés et gouvernements qui nous reçoivent.

Nombreuses sont les communautés vulnérables qui hébergent nos opérations. La transparence de nos interactions avec les communautés et les gouvernements, alliée à une approche de partenariat reste donc essentielle si celles-ci doivent fournir un avantage économique durable provenant de nos opérations.

AngloGold Ashanti est en cours d'élaboration d'une stratégie globale de développement durable, dont un des objectifs reste la promotion d'une approche plus homogène du développement socio-économique local, des relations avec les communautés et les gouvernements, et qui sera intégrée à notre modèle de changement organisationnel, le Projet ONE.

Notre Structure communautaire et environnementale reste en place afin d'informer les communautés des stratégies de l'environnement développées au sein des projets et des opérations. L'exécution réussie d'une stratégie de développement durable renforcera d'autant la mise en œuvre de cette structure, assurera la fourniture de résultats durables pour nos affaires et pour nos partenaires sociaux, et contribuera à la diminution des rapports

d'incidents environnementaux et communautaires, ce qui représente un des objectifs clés de notre entreprise.

Cette section brosse un tableau de l'ensemble de la valeur économique ajoutée et distribuée par l'entreprise en 2010, notamment les paiements dus au gouvernement et les fonds investis auprès des communautés nous accueillant. Elle expose notre approche actuelle d'engagement vis-à-vis des communautés et des gouvernements pour des avantages économiques mutuels.

Economic value added and distributed

L'énoncé de valeur économique ajoutée d'AngloGold Ashanti est présenté au verso. Il souligne les contributions financières réalisées, entre autres, en matière de dividendes versés aux actionnaires, de salaires et d'émoluments aux employés, d'investissements sociaux auprès des communautés et d'impôts payés aux gouvernements.

Nos états financiers annuels et notre site Web www.anglogoldashanti.com contiennent davantage d'informations détaillées sur nos coûts de fonctionnement, les salaires des employés et les bénéfices revenant aux actionnaires. Dans ce rapport et dans nos informations sur le Web, nous communiquons des éléments sur les deux aspects restants de notre énoncé sur la valeur ajoutée : les paiements aux gouvernements ainsi que les investissements sociaux et communautaires, notamment ceux d'infrastructures.

AngloGold Ashanti et les communautés

Énoncé de valeur ajoutée économique pour l'exercice clos le 31 décembre

	millions de dollars		millions de dollars	
	%	2010	%	2009
Valeur économique générée				
Revenus sur les ventes d'or et produits dérivés	97	5 463	96	3 862
Intérêts perçus	1	43	1	54
Royalties perçues	-	8	-	-
Profits de la vente de biens	-	-	1	49
Valeur économique totale générée	2	106	2	94
Total economic value generated	100	5 620	100	4 059
Valeur économique distribuée				
Coûts d'exploitation⁽¹⁾	41	2 289	28	1 136
Salaires des employés, rémunérations et autres avantages	24	1 365	28	1 117
Paiements des fournisseurs de capitaux	4	233	4	184
- Coûts financiers et dégagement des obligations	3	166	3	139
- Dividendes	1	67	1	45
Paiements aux gouvernements				
- Impôts courants	3	147	4	164
Investissement dans les communautés⁽²⁾	-	16	-	11
Valeur économique totale distribuée	72	4 050	64	2 612
Valeur économique retenue	28	1 570	36	1 447

⁽¹⁾ Les coûts d'exploitation pour 2009 ont été redressés afin d'inclure les effets des gains et des pertes réalisés sur les dérivés hors couverture et d'exclure les pertes et profits associés et les coentreprises. Les coûts d'exploitation en 2010 sont plus élevés en raison de l'accroissement des royalties de 142 millions USD (2009 : 84 millions USD), des coûts de réhabilitation de 109 millions USD (2009 : 22 millions USD), et des coûts de transaction des obligations convertibles en actions de 56 millions USD (2009 : néant). Les années 2010 et 2009 excluent les coûts d'achat en retour des couvertures.

⁽²⁾ Les investissements communautaires excluent les coentreprises comptabilisées à la valeur de consolidation.

Paiements aux gouvernements

AngloGold Ashanti fait partie de l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI ou initiative de transparence des industries d'extraction). L'EITI traite de la transparence fiscale et de la gouvernance, l'une et l'autre étant d'importance au regard de la promotion du développement économique durable.

Parmi les pays dans lesquels AngloGold Ashanti conduit ses activités, seul le Ghana est complètement en conformité avec les conditions d'adhérence à l'EITI. La Tanzanie, le Mali et la République démocratique du Congo (RDC) sont des membres candidats. Nous avons néanmoins adopté l'approche de divulguer les paiements aux gouvernements de tous les pays dans lesquels nous opérons, qu'ils soient membres de l'EITI ou non.

Les paiements effectués à des gouvernements en 2010 sont présentés dans le tableau suivant. Des détails plus précis, notamment la répartition



Ghana

Deux ponts ont été construits au-dessus d'un fleuve au nord d'Obuasi pour que la communauté puisse l'utiliser. Aucun pont n'existait auparavant au-dessus de ce fleuve.

Paie ment aux gouvernements par pays en 000 USD (2008 à 2010)

	2010	2009	2008
Argentine*	62 581	36 592	31 449
Australie	28 095	54 382	65 645
Brésil	122 499	78 353	82 862
Colombie	14 561	9 617	8 053
RDC	10 494	2 177	2 174
Ghana*	61 558	55 409	42 079
Guinée*	96 344	63 567	37 621
Mali*	170 320	153 296	118 145
Namibie	14 014	6 833	9 236
Afrique du Sud	199 455	117 707	91 106
Tanzanie	44 994	59 743	38 466
États-Unis	19 406	6 576	7 713
Total	844 321	644 252	534 549

*Comprend les dividendes versés aux gouvernements en tant qu'actionnaires des opérations.

par types de paiements effectués auprès de chaque gouvernement est incluse dans nos informations supplémentaires sur le Web.

Programmes d'investissements dans les communautés

Nous poursuivons nos investissements substantiels parmi les communautés d'accueil et les régions fournissant de la main-d'œuvre ; notre programme d'investissements dans les communautés représente une partie significative de cet effort. Nous définissons les investissements communautaires comme des investissements dans les ressources, particulièrement les fonds et les contributions en nature, dans les communautés où les bénéficiaires ne font pas partie de l'entreprise. Ce soutien a pour but de compléter le travail du gouvernement,

des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires. Il comprend les contributions auxquelles l'entreprise est obligée de souscrire comme celles convenues avec les gouvernements dans le cadre des accords de stabilité ou des conventions minières et lorsque la loi impose que des contributions soient apportées aux communautés. Chaque site d'AngloGold Ashanti définit les domaines à privilégier dans son programme d'investissements communautaires conformément au plan d'engagement de leurs parties prenantes, mais la plupart comprennent des priorités relatives à l'éducation et aux infrastructures sociales.

Le détail des investissements communautaires par site est présenté dans les informations supplémentaires de notre site Web www.anglogoldashanti.com.

Investissement dans les communautés par région en 000 USD (2008 à 2010)

	2010	2009	2008
Afrique du Sud	3 242	2 962	3 177
Afrique continentale	8 047	5 525	3 770
Amériques	5 480	2 804	1 997
Australasie	456	133	117
Sous-total	17 225	11 424	9 061
Capitaux propres inférieurs décomptés des investissements inclus ci-dessus	(1 145)	(543)	(620)
Total	16 080	10 881	8 441

Avantages économiques indirects résultants de nos opérations

Notre contribution à la société et aux communautés dans lesquelles nous opérons s'étend souvent au-delà de paiements versés directement aux communautés et aux gouvernements.

Des relations coopératives et saines entre l'entreprise et les parties prenantes, notamment des réponses appropriées aux réclamations et aux griefs des communautés sur nos impacts, contribuent souvent à des avantages au plan du développement. Les investissements en infrastructures et en approvisionnements sur place peuvent contribuer au développement de l'économie locale.

Nous fonctionnons dans des environnements complexes et variés, particulièrement dans des pays en développement dans lesquels nous jouons très souvent un rôle essentiel en fournissant une source de revenus aux personnes et aux familles ou en représentant un pourcentage significatif du produit intérieur brut. Dans de tels environnements, nous contribuons au développement de l'infrastructure sociale, comme l'alimentation en électricité, la distribution d'eau, l'hygiène et la

construction et l'entretien de routes. Même dans des économies plus développées, le rôle de l'entreprise reste crucial à de nombreux égards en préservant la culture et les valeurs locales, et en améliorant l'état socio-économique et la qualité de vie des communautés d'accueil.

Afin de rendre ces investissements durables, nous adoptons une approche de partenariat avec les gouvernements locaux et les communautés, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes pertinentes, en élaborant conjointement des stratégies qui assureront aux communautés de continuer à s'épanouir après la fin de nos opérations. C'est pourquoi nous nous efforçons d'identifier les communautés avant de démarrer les opérations minières et nous nous engageons vis-à-vis d'elles de manière appropriée sur toute la durée de l'exploitation minière et pendant les opérations de fermeture.

Notre approche de l'engagement communautaire

AngloGold Ashanti définit les communautés comme des groupes de personnes étant directement ou indirectement affectés par une opération, aussi bien positivement que négativement. Elles comprennent les communautés d'accueil, les communautés dans lesquelles les

Étude de cas :

Fondation de l'agence de développement de Puerto San Julian en Argentine

À la fin des années 1990, les conditions économiques de la province de Santa Cruz en Argentine étaient difficiles. Traditionnellement, cette région vivait de l'élevage du mouton, l'exploitation des sols y était déficiente et la chute des cours internationaux de la laine n'a fait qu'amplifier les difficultés économiques. À la suite de l'éruption du volcan Hudson dans le sud du Chili en 1991, le développement et la croissance sont devenus quasiment impossibles. De ce fait, la population dépendait exclusivement de l'emploi dans le secteur public.

Le début des opérations d'exploitation minière de Cerro Vanguardia SA (CVSA) en 1998 a permis de créer une source alternative d'emplois et d'activité économique. Comprenant l'inévitable fermeture à terme de la mine, l'entreprise a proposé la création d'une agence visant la promotion du développement d'une économie durable.

Avec le soutien de CVSA, du gouvernement local et de celui de Santa Cruz, la Fondation de l'agence de développement de Puerto San Julian a été créée en 2004 en tant qu'organisation à but non lucratif qui regroupe les organisations représentatives clés issues de l'entreprise et de la communauté. Ses objectifs consistaient à créer un véhicule qui permettrait aux entités publiques et privées de stimuler la croissance économique en fournissant des services et des directives de développement fondés sur l'égalité sociale et la pérennité écologique.

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com



Le « La Cruz del Sur », un bateau de pêche financé par l'agence pour la pêche artisanale afin de réactiver le port local et d'assurer l'arrivée des matières premières pour les usines de transformation du poisson à Puerto San Julian

opérations se dérouleront, les communautés fournissant la main-d'œuvre, éventuellement les communautés le long des routes de transport opérationnel et, dans certains cas, d'autres groupes notamment d'anciens résidents locaux et leurs familles qui ont été déplacés, mais qui ont toujours de fortes relations familiales, commerciales ou autres avec cette région.

Les efforts d'engagement s'orientent généralement sur deux aspects, l'élaboration de relations avec les parties prenantes et un travail de développement conduisant à de forts partenariats économiques. Nous y parvenons en mettant en œuvre, entre autres, des mécanismes de gestion des griefs et des réclamations, en évaluant continuellement l'impact de notre présence et de nos activités, et en réalisant et évaluant les étapes qui minimiseront et aideront à atténuer ces impacts.

Les résultats de nos stratégies d'engagement sont mitigés, avec certains sites continuant de jouir de relations et d'implications harmonieuses avec leurs parties prenantes alors que d'autres connaissent des défis et des

désaccords. Par exemple, sur la mine de Siguiri en Guinée, nous avons été confrontés à des actions de protestation de la part des communautés tout au long de l'année malgré l'attention que nous portons à nos engagements, notamment en organisant un forum d'engagement incluant toutes les parties prenantes.

Des normes de gestion sur les engagements et les réclamations des griefs des communautés, qui doivent être approuvées en 2011, viendront en aide aux sites afin qu'ils emploient les stratégies adéquates à cet égard. Même si ces normes sont en cours de finalisation et d'approbation, le travail de réponse à ces défis se poursuit.

Incidents avec les communautés de 2010

Un des six objectifs opérationnels de l'entreprise concerne la réduction des incidents à signaler dans les communautés et l'environnement. Notre objectif sur le long terme reste l'élimination complète de ces

Étude de cas :

Formulation d'une approche commune vers l'engagement des parties prenantes pour les Amériques

Les opérations d'AngloGold Ashanti couvrent un large éventail de conditions d'exploitation et de ce fait, les moyens d'engagement vis-à-vis des communautés et des autres parties prenantes diffèrent d'un site à l'autre. Néanmoins, l'entreprise doit comprendre sur quels sites cet engagement fonctionne bien et ceux pour lesquels des efforts complémentaires sont indispensables. Le développement d'une approche et d'une méthodologie communes devrait aussi permettre de mettre en lumière plus efficacement les opportunités et les défis clés sur l'ensemble des activités, et de partager plus efficacement les informations recueillies.

Tout au long de 2010, notre groupe régional des Amériques a bien fait progresser le travail en analysant les pratiques d'engagement des parties prenantes dans le cadre de Cripple Creek & Victor Gold Mining Company (CC&V) aux États-Unis. Le travail a commencé avec une mise à jour de l'analyse des parties prenantes existantes. Ceci étant, des entrevues menées par du personnel extérieur ont été réalisées avec un grand nombre de parties prenantes locales et régionales. L'objectif de ces entretiens était d'obtenir des évaluations objectives de la communication de CC&V et des pratiques d'engagement des parties prenantes. Ceci a aussi permis à CC&V d'évaluer si sa compréhension de la manière avec laquelle les parties prenantes perçoivent nos opérations était exacte. Cet aspect du travail est toujours en cours chez CC&V ; l'objectif de 2011 se propose d'intégrer l'apprentissage issu de ce processus dans la stratégie d'engagement des parties prenantes de la mine pour 2011 et au-delà.

Ce travail une fois terminé par CC&V, nous évaluerons la pertinence de ce processus par rapport à d'autres secteurs de l'entreprise et nous déciderons si des efforts semblables peuvent améliorer l'engagement des parties prenantes sur d'autres sites.

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com



La mine Cripple Creek and Victor (CC&V) aux États-Unis. Des examens des pratiques d'engagement des parties prenantes ont été réalisés sur la mine CC&V en 2010

AngloGold Ashanti et les communautés

incidents. En 2010, les incidents communautaires étaient compris dans la classification des incidents et la norme des déclarations. En 2011, le travail de compréhension de ces impacts et de la réduction de leurs nombres se poursuivra.

Sept incidents communautaires à signaler ont été enregistrés en 2010, quatre d'entre eux pour la mine de Siguiri en Guinée, un à la mine de Geita en Tanzanie, un à la mine de Sadiola au Mali et un à la mine d'Obuasi au Ghana. Deux de ces incidents ont été classés comme étant majeurs selon le système de déclaration des incidents en place. Un de ces deux incidents majeurs s'est produit à la mine de Geita lorsqu'environ 150 membres de la communauté locale ont manifesté à cause de retards de rémunérations et de paiements. Ces problèmes de paiements ont été résolus et les rémunérations ont été versées. L'autre accident s'est produit à la mine de Sadiola au Mali lorsque des résidents locaux ont protesté contre l'incapacité de la mine à répondre à divers griefs. Des réponses aux divers griefs ont été apportées à la suite d'une réunion de médiation à laquelle assistaient les représentants de la communauté locale et sous la direction d'un représentant du gouvernement local.

Objectif des relations communautaires en 2010

Dans notre rapport de 2009, nous définissons des objectifs se rapportant aux relations avec les communautés en 2010. Nos performances par rapport à ces objectifs sont exposées ci-dessous.

Mettre en œuvre des normes de gestion et des principes directeurs associés qui régissent les relations de l'entreprise avec les communautés et l'environnement.

Des normes ont été développées en consultation avec les intervenants pertinents sur les sites d'AngloGold Ashanti. Des experts internes et externes ont été invités à examiner ces normes et à apporter des suggestions. Chaque norme est conforme aux standards de performance de l'International Finance Corporation (IFC), aux principes de l'ICMM et aux directives de bonnes pratiques.

Les normes de gestion ayant été développées et pour lesquelles l'approbation est imminente sont les suivantes : Engagement, Contribution socio-économique, Réclamations et griefs des communautés, Extraction minière artisanale et à petite échelle (ASM), Patrimoine culturel et sites sacrés, Peuples indigènes et Accès à la terre et réinstallation. Les normes établissent les attentes de l'entreprise quant aux performances sur ces sujets et elles remplaceront les directives du Plan d'action d'engagement des parties prenantes (SEAP) et du Plan d'action de développement intégré (IDAP) qui sont actuellement utilisées sur nos sites. À la suite de leur approbation, les sites devront se conformer à ces normes au cours des trois années suivantes.

Conduire un programme d'examen environnemental et communautaire (CERP) tous les deux ans sur les sites sélectionnés, englobant les aspects communautaires.

Le programme 2010/2011 des audits sur les communautés et sur l'environnement comprenait une analyse des écarts afin de mesurer le niveau de conformité des sites aux impératifs des normes de gestion de l'environnement. Le travail d'inclusion des aspects communautaires commencera aussitôt l'approbation des normes par le Comité de direction de l'entreprise qui devrait se réunir au cours du premier semestre 2011.

Les normes sont à leurs dernières étapes d'examen internes et externes. Dans l'intervalle, des visites ont été entreprises afin de mobiliser les sites en les sensibilisant et en recherchant leurs suggestions et leurs informations en retour sur les étapes nécessaires afin de se conformer aux normes proposées.

Incorporation des aspects communautaires dans chacun des systèmes de gestion ISO 14001 de nos opérations d'ici 2012.

Le système de gestion ISO 14001 est en place sur tous les sites et pour certains d'entre eux, le chemin est encore long avant d'avoir intégré tous les aspects communautaires. Un travail supplémentaire est en cours afin de prendre en charge les sites devant respecter la date cible de 2014, qui correspond aux trois années après approbation de la norme.

Engagement avec les gouvernements

La fonction des relations avec les gouvernements a pour objectif de venir en aide à l'entreprise en répondant à ses problèmes stratégiques clés de manière collaborative avec les gouvernements d'accueil. Son travail s'appuie sur la reconnaissance que le gouvernement reste le dépositaire de chacune des ressources naturelles du pays. Il détient l'autorité de réguler et de légiférer sur l'octroi de licence d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles. Divers ministères au sein de chaque gouvernement ont un rôle à jouer dans la réglementation de cette industrie sur des sujets tels que l'environnement, la sécurité, l'eau, les finances et la fiscalité.

Le fait que les structures gouvernementales sont représentées aux niveaux national, régional et local dans chacun des pays présente des défis et des opportunités pour nos opérations de développement de relations mutuellement bénéfiques dans les pays hôtes. Par exemple, les investissements communautaires doivent être alignés sur les stratégies de développement régional conformément aux définitions des gouvernements hôtes. Nous reconnaissons ce rôle clé des gouvernements et notre objectif comprend des partenariats et des processus d'engagement avec les représentants des gouvernements régionaux et nationaux sur des programmes de développements locaux.

En 2010, nous nous sommes engagés à présenter un modèle pilote de stratégie d'engagement qui devrait apporter une plus grande homogénéité dans cette zone de travail. Trois outils spécifiques ont été développés : pour guider les conversations avec les gouvernements, pour maintenir une liste de toutes les parties prenantes gouvernementales

Podcast :



**Kathryn McPhail, Directrice,
International Council on
Mining Metals (ICMM)**

« Personne ne peut fournir un développement durable en travaillant seul. Il est donc extrêmement important pour les groupes de parties prenantes de travailler en partenariat : entreprises, gouvernements, société civile et agence de donateurs internationaux ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



et pour récupérer en ligne et globalement les informations émanant de toutes les réunions avec les gouvernements. Cette dernière partie sera analysée et réintroduite dans l'entreprise afin de servir de « système de détection précoce » des nouveaux problèmes, ainsi que d'assister chaque opération dans la gestion de son unité fonctionnelle. Ce programme pilote restera un travail en cours en Afrique du Sud durant l'année 2011 et, après sa réalisation réussie, nous espérons pouvoir l'appliquer à deux autres juridictions.

Développement des compétences locales

Des avantages économiques significatifs, directs et indirects, sont générés dans les communautés d'accueil grâce aux investissements dans le développement des compétences locales, depuis l'embauche, la formation et le développement d'employés issus des communautés locales.

Le développement des compétences locales n'est pas seulement entrepris en réponse à l'incitation par les autorités et les communautés locales à employer des personnes provenant de leur propre pays, mais il est aussi dans le droit fil des valeurs d'AngloGold Ashanti de laisser les communautés dans une situation plus avantageuse suite à notre passage.

De ce fait, la politique de l'entreprise sur la transformation globale et la localisation de la main-d'œuvre a été approuvée en novembre 2010 et sera intégrée à nos politiques formelles, aux pratiques du leadership et au Système pour les personnes (SP) à partir de 2011 avec des examens fréquents par les régions et les comités qui sont en charge de l'application du modèle de transformation.

Cette politique a pour objectif de promouvoir les valeurs de l'entreprise et de respecter en particulier la diversité et la variété de nos sociétés.

Elle prend aussi en compte notre empreinte globale et le cadre législatif des pays dans lesquels nous sommes présents, afin de :

- redresser les déséquilibres historiques, ceci s'appliquant particulièrement à l'Afrique du Sud, vis-à-vis des Sud-africains historiquement désavantagés (HDSA),
- promouvoir l'emploi équitable des citoyens locaux à tous les niveaux de gestion de nos sites d'exploitation,
- promouvoir l'emploi équitable des personnes handicapées dans l'entreprise et à tous les niveaux, et
- promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux de la gestion de l'entreprise.

La législation concernant la transformation et la localisation de la main-d'œuvre est déjà en place dans certaines régions où nous opérons :

- en Afrique du Sud, la Charte minière a pour but de transformer le lieu de travail et les communautés dans lesquelles nous travaillons et recrutons notre main-d'œuvre,
- au Ghana et en Tanzanie, nous travaillons sans relâche à la mise en œuvre de la législation sur la localisation et nous cibons la réduction du nombre d'expatriés et en privilégiant l'embauche de personnes locales dans les postes de gestion. Ici les lois sur l'immigration et sur les pratiques restreignent ou limitent la durée d'emploi des expatriés,
- au Brésil, nous visons particulièrement l'emploi des personnes handicapées et
- en Argentine, la loi provinciale restreint l'embauche de personnes ne résidant pas dans la province de Santa Cruz, dans laquelle se déroulent les activités d'AngloGold Ashanti.

AngloGold Ashanti reconnaît le rôle critique des employés dans la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise. Dans le droit fil de nos valeurs, nous nous sommes engagés à reconnaître la diversité et à traiter les personnes avec dignité et respect. Nous reconnaissons que des avantages significatifs peuvent s'opérer si la transformation et la localisation font partie intégrante de notre manière de faire des affaires quel que soit le lieu dans lequel nous fonctionnons.

La responsabilité de la transformation repose finalement dans les mains de la direction, avec l'équipe de transformation du siège social soutenant les régions en développant leurs stratégies conformément aux normes et obligations légales et d'entreprise telles qu'elles apparaissent dans la structure du cadre d'action.

La mise en œuvre de ces directives sera régulièrement examinée. Des structures de gouvernance ont été mises en place, notamment un Conseil de la transformation et un Comité de développement des ressources humaines, ainsi qu'un Comité de conduite de la transformation ; ils se réunissent tous les trimestres afin de mesurer les progrès. Des structures de transformation seront aussi définies à un niveau régional, semblables à celles déjà existantes au niveau des opérations sud-africaines du groupe.

L'objectif de 2011 sera de s'assurer que tous les sites possèdent des systèmes et des structures assurant la conformité vis-à-vis de la législation relative aux transformations, tout en commençant simultanément à socialiser la stratégie et la politique de transformation dans le cadre du processus de mise en application de SP.

Étude de cas :

Partenariat pour un développement durable en Colombie

L'International Council on Mining and Metals (ICMM) a lancé en février 2010 « Extraction minière : Partenariats pour le développement », une initiative mondiale destinée à améliorer la contribution de l'industrie minière au développement et à la réduction de la pauvreté au moyen de partenariats avec plusieurs parties prenantes. AngloGold Ashanti a activement soutenu le programme depuis sa création, en favorisant divers ateliers au Ghana et en Tanzanie et plus récemment en participant à un atelier à Bogota en Colombie en avril 2010.

L'atelier a été bien suivi par plus de 150 participants issus de divers groupes de parties prenantes, notamment des représentants de la jeunesse et des communautés. Un plan d'action de base a été développé qui comprend la formation d'un comité responsable de la promotion des partenariats avec les exploitations minières en Colombie et qui sera dirigé par le Ministre colombien des mines et de l'énergie dans le cadre de sa campagne « Minería Responsable » (exploitation minière responsable).

Kathryn McPhail qui a mené le programme depuis l'ICMM ajoute : « Le travail de l'ICMM avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) et avec la Banque mondiale, ont démontré que la « malédiction des ressources naturelles » n'est pas inévitable. Ceci étant dit, nous considérons que beaucoup reste à faire pour améliorer la contribution des compagnies minières au développement économique et social, et ceci correspond à l'analyse raisonnée des entreprises minières de l'ICMM : Partenariats pour le développement ».

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com



L'équipe se prépare pour la campagne d'exploration 2011

Laisser les **communautés** dans une situation plus avantageuse suite à notre passage

Notre contexte

Les engagements que nous avons réalisés sur nos valeurs impliquent que même lors de la phase d'exploration d'un projet, nous devons tenir compte du fait que nos mines devront fermer à terme. Les coûts de réhabilitation doivent être évalués pour toute la durée de l'opération et le travail de réhabilitation doit être entrepris dans le droit fil de notre engagement de respect de l'environnement. Les communautés ayant accueilli nos sites d'exploitation doivent être consultées sur ce que nous laissons derrière nous en termes d'infrastructures et d'impacts.

AngloGold Ashanti détient un large portefeuille de projets d'explorations « zone verte » et « friche industrielle ». Un engagement communautaire actif est en cours sur de nombreux sites et des problèmes comme la santé, la sécurité et la gestion environnementale sont traités dans la phase d'exploration de nos projets

Lors de la planification d'une fermeture, des efforts significatifs ont été entrepris afin d'améliorer la qualité des plans de clôture sur tous nos sites d'exploitation. Des normes de fermeture édictées par l'entreprise ont été approuvées en 2009 à cette fin. Les sites d'exploitation doivent se conformer à ces normes d'ici la fin de 2011.

Cette section fournit de plus amples détails sur les deux aspects critiques de notre industrie : l'exploration et la planification de la fermeture, l'une et l'autre étant essentielles à une exploitation minière durable et pour laisser les communautés avec un futur viable.

Podcast :



Caroline Digby, Directrice de Post-Mining Alliance, Projet Eden

« La fermeture réussie d'une mine assure aux populations locales d'être dans une position qui leur permet de s'adapter aux nouvelles circonstances, ainsi que de définir la nouvelle utilisation du site minier, de son infrastructure environnante et de ses paysages ».

Podcast disponible sur www.anglogoldashanti.com



Une approche du cycle de vie :

exploration et fermeture

Nos « projets » exploratoires

L'exploration reste la pierre angulaire de toutes les compagnies minières. L'engagement soutenu et sur le long terme de réaliser de nouvelles découvertes, de les évaluer et de les faire évoluer vers une exploitation minière viable permet d'assurer le développement durable de l'entreprise.

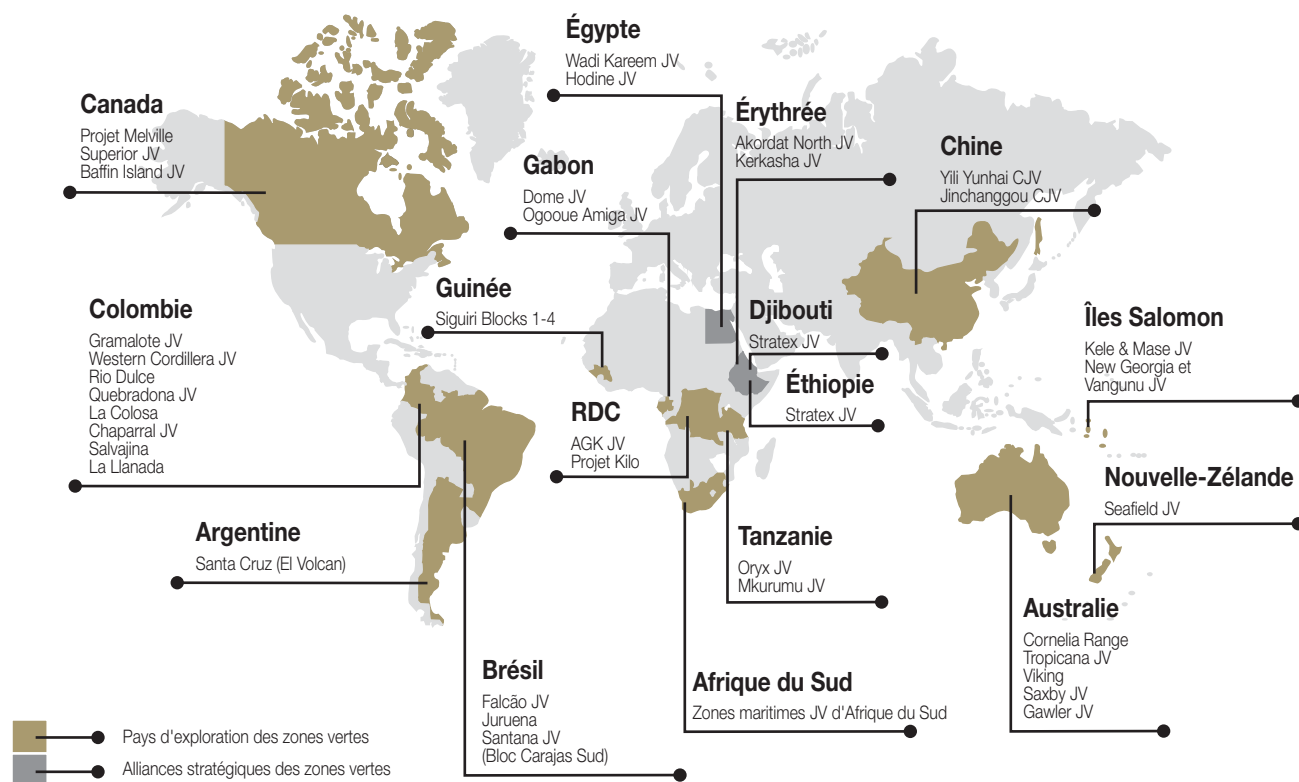
L'unité fonctionnelle d'exploration sur des terres incultes d'AngloGold Ashanti a pour mission de faciliter de nouveaux projets « en continu » et de valeur matérielle, afin de définir les ressources plus précisément et d'étudier la faisabilité préalable, l'étape préliminaire aux activités minières. Cette mission peut être menée à son bien en établissant un portefeuille mondial des projets afin d'assurer l'équilibre entre les risques (géopolitiques, commerciaux, techniques et non techniques), le déroulement des projets et l'optimisation de la création générale de valeurs.

L'engagement d'AngloGold Ashanti d'élaborer en continu des projets mondiaux d'exploration s'est avéré important. L'entreprise a affirmé sa

présence dans des environnements géologiques prometteurs sur les principaux continents. Les réserves probables et prouvées en minerai de l'entreprise s'élevaient à 71,2 Moz d'or en 2010 alors qu'elles étaient de 70,7 Moz en 2009 et de 74,9 Moz en 2008. À la suite de la vente de la mine de Tau Leko en août 2010, les chiffres des réserves probables et prouvées en minerai pour 2009 ont été réduits à 70,6 Moz alors qu'ils étaient estimés à 71,4 Moz.

L'unité fonctionnelle d'exploration sur des terres incultes d'AngloGold Ashanti identifie et évalue les nouvelles opportunités en fonction de processus d'exploration minière adéquatement développés. L'exploration est entreprise de manière étagée pour atteindre progressivement un niveau plus élevé d'engagement et d'établissement des priorités des ressources au fur et à mesure de l'évolution des projets en fonction des processus exploratoires (génération du projet, génération des objectifs, définition de l'objectif du forage, tests du forage, définition des ressources et études conceptuelles) et les niveaux de risques commerciaux sont identifiés, quantifiés et gérés.

Notre portefeuille de projets d'exploration



Étude de cas :



Le personnel d'AngloGold Ashanti rencontre un groupe de propriétaires traditionnels pendant l'enquête de legs du projet Tropicana Gold

Projet Tropicana Gold - Implication des parties prenantes en Australie occidentale

En novembre 2010, l'entreprise a approuvé le développement du projet Tropicana qu'elle détient à 70 % et qui devrait produire ses premiers lingots d'or en 2013. Avant le démarrage de la production, une équipe de projets AngloGold Ashanti a activement impliqué les parties prenantes clés afin d'obtenir leur acceptation et la conception conjointe du projet.

L'implication précoce des parties prenantes est importante afin d'obtenir le soutien le plus large des communautés lors du démarrage d'un nouveau projet minier. L'implication des communautés a commencé dès le stade d'exploration de Tropicana en 2002. Cet engagement initial a mis en place les lignes de communication avec le gouvernement local et les communautés indigènes, et pendant le développement du projet, ces activités ont été étendues afin d'inclure les groupes d'intérêts spéciaux dans les domaines de la préservation, du pastoralisme et des autorités en charge de la prise des décisions importantes. Un Comité d'évaluation par des pairs a été créé en 2008 comprenant des spécialistes indépendants qui fournissent des conseils sur la méthodologie des enquêtes, le contenu des rapports, les stratégies de gestion des impacts et l'interprétation des réactions des communautés.

Huit années d'engagement ont donné lieu à un large éventail de techniques de communication, notamment la recherche proactive de parties prenantes, et l'écoute et la réponse à leurs suggestions.

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com

AngloGold Ashanti se distingue de ses concurrents en s'assurant que son unité fonctionnelle d'exploration travaille en partenariat avec les différentes équipes de gestion des opérations en utilisant l'expertise régionale pertinente au niveau de l'environnement, des communautés, de la sécurité et du commerce à chaque stade de l'exploration. C'est cet engagement envers un développement durable grâce à un « *fonctionnement mondial et à des actions locales* » qui définit la proposition de valeur de l'entreprise en termes de développement d'une marque et d'une réputation dès la phase d'exploration d'un projet, et qui instaure la confiance au sein des communautés parmi lesquelles nous opérons.

À partir de 2011, ce processus sera davantage développé, grâce au Projet ONE, qui nous permet en tant que modèle opérationnel complet d'améliorer les processus de reconnaissance et de gestion des risques commerciaux. L'entreprise est en cours de développement des directives et des politiques devant être incorporées aux pratiques du développement durable.

Engagement des parties prenantes lors de la phase d'exploration d'un projet

La fréquence, le type de communication et l'engagement avec les parties prenantes diffèrent entre les sites et les juridictions, et dépendent de la maturité des relations avec celles-ci, ainsi que du stade de développement du projet. L'engagement des parties prenantes a été développé sur tous les sites d'exploration avancée au cours de 2010, très particulièrement avec le projet Tropicana Gold en Australie, qui vient de recevoir l'approbation de construction minière par le conseil d'administration d'AngloGold Ashanti.

Nous étudions actuellement la faisabilité du Projet Mongbwalu dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Dans le cadre de l'étude obligatoire de l'impact environnemental, nous avons travaillé avec des consultants indépendants afin d'entreprendre des études spécialisées plus approfondies, comme l'évaluation du respect des droits

Une approche du cycle de vie :

exploration et fermeture

de l'homme. Nous travaillons aussi sur un processus d'engagement des parties prenantes afin d'assurer que ces dernières ont accès à l'information sur le projet et peuvent soulever des problèmes et des questions qui leur sont importants aussi bien d'un niveau local, régional que national. Les parties prenantes reçoivent des informations en retour sur les problèmes qu'elles ont soulevés et participent à la planification des impacts et des avantages que présente le projet.

Ailleurs, au Gabon, dans le nord du Canada, au Brésil, en Colombie et aux Îles Salomon, des engagements intensifs et continus au stade précoce se déroulent dans des partenariats avec des coentreprises au niveau des gouvernements régionaux et nationaux avec les instances régionales et gouvernementales pertinentes chargées du développement, avec les groupes communautaires et avec les ONG.

Dans la province occidentale des Îles Salomon, où AngloGold Ashanti explore conjointement avec l'entreprise canadienne XDM Resources, des engagements réguliers se sont déroulés en 2010 sur des accords d'accès aux terres et de compensations relatives aux perturbations aux terres apportées par une activité d'exploration en cours. L'équipe de gestion de la coentreprise offre des opportunités d'emploi, des activités pour des petites entreprises et des programmes de santé et communautaires afin d'encourager la participation des propriétaires terriens locaux comme coutumiers.

Planification de fermetures et dispositions

Toutes les opérations minières ont une fin. La planification de la fermeture est une activité opérationnelle délicate présentant des implications non négligeables au niveau de la réputation. Tous les éléments associés du passif doivent être stipulés et publiquement divulgués. La planification de la fermeture est une activité qui commence dès l'exploration, lors de la conception de la mine et se poursuit tout au long de sa durée d'exploitation.

La planification de la fermeture implique la création d'une « mentalité de fermeture », grâce à laquelle cette dernière sera prise en compte lors de chaque étape de la conception et d'exploitation du projet. Il est souvent possible de planifier et de concevoir l'exploitation afin de réduire les coûts de réhabilitation. Par exemple, lors de la construction d'un déversoir de déchets rocheux, la considération des coûts impose souvent de fortes pentes, ce qui peut conduire à un terrassement coûteux après la clôture

de la mine. La réalisation pendant la construction d'une moindre déclivité peut réduire de tels coûts sur le long terme.

Les directives communautaires et environnementales de l'entreprise engagent cette dernière à assurer la disponibilité de ressources financières afin qu'elle puisse répondre à ses obligations lors de la fermeture de la mine. Une bonne planification est un exercice à valeur ajoutée qui optimise l'utilisation de la terre après l'extraction minière et qui peut aider à réduire les coûts pendant la durée d'exploitation de la mine et lors de sa fermeture.

Une planification de la clôture inadéquate et médiocre peut conduire à des relations houleuses avec les communautés et les gouvernements d'accueil. De plus, sans une planification adaptée, l'entreprise s'exposera vraisemblablement à des coûts plus élevés, à des objectifs non atteints, à des demandes d'indemnités et à la dégradation de sa réputation.

Afin de s'assurer que le personnel d'exploitation et les parties prenantes de l'entreprise comprennent clairement nos engagements vis-à-vis de la fermeture d'une mine et pour l'établissement de références communes à toute la société, des normes de gestion de la réhabilitation et de la fermeture ont été finalisées au cours de l'année 2009. Les services d'exploitation avaient deux ans (jusqu'à la fin de 2011) pour se conformer complètement à ces normes qui imposent entre autres qu'un plan provisoire de fermeture soit préparé dans les trois ans suivant la mise en service d'un site d'exploitation ou plus tôt si la loi l'impose. Ce plan est revu et corrigé tous les trois ans (annuellement au cours des trois dernières années d'exploitation de la mine) ou lorsque des modifications significatives ont été apportées. Il prend en compte les conditions d'exploitation, la planification et les impératifs légaux, les protocoles internationaux, les développements technologiques et l'amélioration des méthodes. Le plan provisoire est finalisé au moins trois ans avant la fermeture prévue.

Nos obligations de restauration sur le long terme comprennent le démantèlement et les responsabilités de la remise en état relative aux opérations antérieures qui se basent sur nos plans de gestion de l'environnement et qui sont conformes aux réglementations légales et environnementales. Des dispositions sont prises pour répondre aux coûts de restauration lorsqu'une obligation courante l'impose, il est probable que des dépenses pour des travaux de restauration seront nécessaires et le coût peut en être estimé dans une fourchette raisonnable des résultats possibles. Les coûts se basent sur des faits

actuellement disponibles, sur la disponibilité prévue de la technologie au moment du nettoyage, sur les lois et règlements actuellement ou ultérieurement mis en application et sur des expériences précédentes de restauration de sites contaminés. Des dispositions sont prises pour les coûts de restauration et de déclassement selon la valeur actuelle des dépenses attendues afin de répondre aux obligations de fermeture en utilisant les variations estimées de trésorerie par rapport au prix en cours avec une actualisation avant impôts qui tient compte de l'évaluation actuelle du marché de la valeur-temps de l'argent.

En 2010, les passifs actualisés de fermeture ont augmenté de 418 millions USD à 551 millions USD. Cette augmentation est largement imputable aux modifications de la durée des plans de mines, aux changements dans les estimations des obligations de fermeture et à l'indexation croissante des coûts.

Impératifs communautaires

Parmi les interrogations liées à la fermeture, citons le besoin de s'assurer que les engagements envers les communautés ont été enregistrés et mis à exécution. Une fois la mine fermée, la communauté locale doit continuer à vivre avec son legs. Nos normes de fermeture stipulent que sa planification doit être entreprise conjointement avec la communauté. Au cours de ces consultations, différents problèmes sont soulevés qui nécessitent des solutions spécifiques au site. La préservation des moyens de subsistance et les infrastructures sont souvent des exigences clés. Les populations locales ayant été préalablement employées à la mine et ayant pu recevoir une éducation et une formation recherchent des alternatives d'emploi viables. Les communautés exigent aussi des informations sur la réhabilitation du paysage et sur tous les impacts environnementaux pouvant perdurer.

Performances sur la planification des fermetures en 2010

Des directives afin d'assister les sites d'exploitation à mettre en œuvre la fermeture et les normes de gestion de la réhabilitation ont été développées au cours de l'année 2010. Un atelier s'est tenu en décembre 2010 afin d'assurer l'alignement parmi les professionnels de l'environnement, de la comptabilité et des affaires sociales dans l'entreprise et de partager les meilleures pratiques au sein du groupe.



Mali

*Les femmes du village de Kourouketo à proximité de la mine de Yatela cueillent des graines de l'herbe locale *Peniculatum* sur la zone entourant leur village et les vendent à la mine qui les utilisera dans son programme de réhabilitation.*

Pendant l'année 2010, la planification des fermetures a été conduite au niveau opérationnel avec l'assistance d'experts régionaux et de l'entreprise, le cas échéant, afin de respecter les normes. Un groupe de travail multidisciplinaire sur les fermetures, créé en 2008, a supervisé les progrès et en a régulièrement informé la direction supérieure. Ce groupe a analysé les écarts entre les plans de fermeture existants et la norme.

Des autoévaluations réalisées en 2010 ont indiqué que les secteurs nécessitant une plus grande attention sur certains sites d'exploitation comprennent :

- l'évaluation des opportunités et des risques,
- les plans de déclassement et de réhabilitation,
- l'exécution des critères et la surveillance
- la planification des mesures d'urgence,
- l'entretien et les plans de maintenance,
- la fermeture précoce et
- la planification de la sortie finale du site.

Engagements et mise en application

Les travaux d'achèvement de la conformité aux normes de l'entreprise pour la fermeture et la réhabilitation se poursuivront en 2011. En 2011 et en 2012, la conformité aux normes sera évaluée au moyen d'une assurance fournie par l'entreprise et en examinant les opérations. La planification des fermetures est un processus qui se répète et nous visons à son amélioration continue dans le cadre de nos performances.

Respect de l'environnement

Notre contexte

Nos exploitations minières partagent des ressources peu abondantes avec les communautés qui nous accueillent, l'administration responsable de ces ressources et de l'environnement est donc un devoir moral. Si nous n'agissons pas de manière responsable à cet égard, nous risquons d'éroder la bonne volonté de ces communautés et d'encourir d'éventuelles sanctions juridiques. Nous sommes aussi détenteurs d'une plus large obligation sociale de procéder à une exploitation qui protège l'environnement et utilise efficacement toutes les ressources.

Nos engagements sur l'administration de l'environnement et des ressources naturelles sont conformes à nos valeurs d'entreprise, en apportant des améliorations continues sur notre technologie et sur nos processus afin d'éviter la pollution, de réduire les déchets, d'accroître notre efficacité sur les émissions de carbone et d'utiliser efficacement les ressources naturelles. Ces engagements se retrouvent aussi dans les objectifs de notre entreprise qui comprennent notamment la réduction de 60 % des incidents environnementaux d'ici 2013 (2008 en référence) et leur élimination sur le long terme. Le nombre des incidents environnementaux signalés en 2010 a diminué de 47 % à 27 % (51 en 2009).

Le changement des conditions économiques, sociales et environnementales reste un défi pour nous dans le développement de solutions innovantes et de pratiques responsables de l'extraction minière. Le coût de l'énergie, par exemple, varie avec notre profil de consommation, avec les variations du prix des carburants, les tarifs électriques et la législation en place dans chaque juridiction où nous opérons. La disponibilité et la gestion de l'eau sont des questions qui engendrent des opportunités et des risques sur le court et sur le long terme. Dans de nombreux cas, nous subissons une pression de réduction de la consommation hydraulique et énergétique tout en répondant aux demandes croissantes de ces ressources suite à l'extension des activités minières ou de la nature changeante de leur exploitation.

Domaines d'intervention

Nous avons identifié cinq zones d'intérêt liées à l'environnement et à l'administration des ressources naturelles :

- l'eau,
- l'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- la terre,
- les matières dangereuses et
- la qualité de l'air.

Dans la section suivante, nous fournissons des informations plus détaillées sur le contexte de chacun de ces domaines et notre mode de gestion. De plus, nous émettons des rapports sur les travaux entrepris afin d'améliorer notre compréhension de l'impact potentiel du changement climatique sur notre exploitation et afin de développer des réponses appropriées.

Eau

Gestion de l'eau

Notre activité étant globale, nous faisons face à de nombreux défis différents de gestion de l'eau :

- les besoins concurrentiels de ressources en eau dans les zones arides et semi-arides (par exemple pendant les périodes de sécheresse à la mine de Yatela au Mali),
- la menace potentielle sur le moyen et sur le long terme d'une perturbation de la sécurité de l'approvisionnement en eau, en raison des conditions climatiques et des habitudes de consommation changeantes, présente un défi supplémentaire quant à la capacité d'approvisionnement en eau afin de répondre à la demande,
- la dégradation potentielle de notre réputation et de nos relations avec les communautés pouvant se produire à la suite d'infractions réelles ou perçues aux normes ou aux lois sur la gestion de l'eau et
- un niveau élevé d'inquiétude de la part des parties prenantes sur la qualité et l'approvisionnement en eau, ce qui peut freiner le développement de nouvelles exploitations minières dans des zones sensibles.

Nous utilisons l'eau dans de nombreuses applications, notamment le traitement des minéraux, le transport des résidus miniers, le refroidissement de l'air, l'alimentation des équipements miniers hydrauliques et l'élimination des poussières. Il n'est généralement pas possible de rejeter dans l'environnement les eaux de traitement, utilisées dans des applications impliquant des produits chimiques et d'autres additifs, sans un traitement préalable. Tout rejet accidentel doit être évité, ce qui reste un de nos objectifs cruciaux de gestion de l'eau.

Nos normes de gestion de l'eau répondent aux impératifs de bonne pratique relativement à la surveillance et à la gestion de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que de leur consommation. Depuis le lancement de ces normes en 2009, nos sites d'exploitation ont régulièrement travaillé afin de corriger les lacunes des exigences spécifiées. Des examens internes sur la conformité à ces normes et à celles déjà approuvées sont prévus pour 2011 et 2012 dans le cadre du Programme d'examen de l'environnement et des communautés (CERP).

Depuis la cessation progressive des activités d'extraction dans certaines anciennes mines d'Afrique du Sud, de l'eau souterraine s'est infiltrée dans les galeries abandonnées et s'acidifie si elle est exposée à des minéraux sulfurés présents dans ces mêmes galeries. Le niveau des eaux dans les mines souterraines fermées peut augmenter et présenter un risque potentiel de contamination des nappes phréatiques peu profondes et finalement des eaux de surface si elles se répandent au-delà.

Nos sites d'exploitation se situent largement en dehors des zones dolomitiques et ne rencontrent que rarement de grandes quantités d'eau souterraine profonde par rapport à certaines de nos mines voisines pour lesquelles le pompage et l'évacuation de grandes quantités d'eau sont nécessaires. L'eau capturée dans nos mines est utilisée dans le cadre de notre exploitation et de ce fait nous n'avons pas besoin de mettre au rebut de grandes quantités d'eau provenant des mines souterraines. Dans la mesure où nos mines sont plus profondes que celles du voisinage, le problème le plus important pour AngloGold Ashanti concerne les sites d'exploitation de West Wits et de Vaal River qui risquent d'être inondées si les mines adjacentes cessent le pompage de l'eau dans leurs galeries souterraines.

Utilisation de l'eau et efficacité par région (2009 à 2010)

	Utilisation de l'eau en millions de litres		Efficacité de l'eau en milliers de litres/onces	
	2010	2009	2010	2009
Afrique du Sud	20 896	19 649	11,70	10,93
Afrique continentale	24 436	26 344	14,34	14,18
Australasie	3 485	3 703	8,80	9,23
Amériques	5 817	5 426	6,22	5,97
Groupe	54 664	55 138	11,34	11,11

Les totaux de consommation du groupe comprennent l'utilisation au site de Tropicana.

Nous affichons notre proactivité en traitant le risque associé aux inondations d'une mine et nous développons des modèles régionaux d'inondations, en élargissant nos accords existants avec les mines voisines afin d'assurer une protection ininterrompue de nos opérations et d'impliquer les parties prenantes au niveau national pour mettre en œuvre les solutions techniques disponibles.

Nous reconnaissons que dans le contexte sud-africain, la solution nécessitera une approche inclusive et collaborative du gouvernement, des industries et des parties prenantes communautaires. Nous restons aussi dans la poursuite des engagements avec toutes nos parties prenantes afin d'assurer la protection des communautés et de l'environnement et, but ultime, le développement durable de notre entreprise.

Problèmes de gestion de l'eau à Obuasi

Les problèmes de gestion de l'eau en mars 2010 ont provoqué la suspension des activités de traitement de l'or de la mine d'Obuasi au Ghana pendant cinq jours, en attendant la mise en œuvre d'une stratégie revue et corrigée de la gestion de l'eau qui réduirait les contaminants contenus dans les rejets de la mine. La construction de deux usines de traitement des eaux de procédé devrait être terminée au cours du deuxième trimestre de 2011 afin de mieux gérer l'eau en excès vers le nord et vers le sud de la mine.

La procédure d'obtention de permis est en cours pour la construction d'un barrage d'écoulement restitué devant entrer en service en 2012 afin d'améliorer la capacité de gestion de l'eau de procédé, qui à son retour améliorera la stabilité des installations de stockage sud des résidus miniers.

En réponse à ces défis divers et opérationnels, nous avons nommé un groupe de travail multidisciplinaire et de haut niveau afin d'examiner les performances d'exploitation de la mine d'Obuasi. Cette équipe de direction supérieure a reçu la tâche de concevoir un plan de redressement qui traitera tous les aspects de l'opération, depuis l'exploitation minière et le traitement selon une approche globale afin de répondre aux problèmes de legs de plus d'un siècle d'extraction. Cette équipe transmettra ses conclusions au conseil et présentera un plan détaillé de redressement durable pour Obuasi.

Étude de cas :



Test sur des pompes d'un nouveau puits de forage dans la zone de Vaal River afin de déterminer le volume d'eau pouvant être pompé quotidiennement

Augmentation de la capacité de recyclage de l'eau sur notre site de Vaal River en Afrique du Sud

La pollution des nappes souterraines due aux infiltrations provenant des activités minières reste un des principaux défis environnementaux rencontrés sur le site de Vaal River en Afrique du Sud. En 1992, le champ de captage de Northern Well, composé d'une série de puits de forage de faible profondeur a été construit pour intercepter les eaux polluées et éviter leur pénétration dans la Vaal River proche. Néanmoins, l'interception par le champ de captage s'est nettement détériorée au fil du temps et en 2008 un projet a été lancé afin d'accroître son efficacité.

La modernisation du champ de captage a eu pour effet de doubler le volume des eaux extraites et de réduire de manière significative les sels libérés dans la Vaal River. Du fait de cette modernisation, environ 75 000 m³ d'eau supplémentaire sont recyclés chaque mois pour être utilisés dans les processus métallurgiques, ce qui représente une économie totale de plus de 600 000 USD par an.

Une version détaillée de cette étude de cas est disponible en ligne sur www.anglogoldashanti.com

Sécurité hydraulique

La sécurité hydraulique est un problème complexe aux facettes multiples qui ne peut être traité qu'en apportant une attention soutenue à tous les aspects des performances hydrauliques (notamment la consommation, la réutilisation, le recyclage, la qualité, le profil de l'évacuation et l'intégrité de l'infrastructure). Ce concept de gestion intégrée de l'eau est progressivement en cours d'adoption sur tous les sites d'exploitation d'AngloGold Ashanti et nous développons une large gamme de mesures des performances hydrauliques qui doivent être formellement adoptées en 2012.

Notre préoccupation immédiate concerne les gains de performances hydrauliques à partir d'initiatives explicites d'amélioration des affaires, en établissant des objectifs de performances hydrauliques en fonction des sites dans notre plan d'entreprise 2012, en incorporant la gestion intégrée de l'eau dans notre Structure globale des processus opérationnels (BPF) et en développant des capacités internes sur la gestion intégrée de l'eau.

Les prochaines étapes critiques sont les suivantes :

- développement de stratégies de gestion intégrée de l'eau au niveau national et régional,
- adoption de technologies minimisant dans la mesure du possible le captage d'eau brute pour les nouvelles installations et
- optimisation du recyclage de l'eau de procédé.

Énergie et émission de gaz à effet de serre

L'exploitation minière est une industrie énergivore, et en raison des coûts croissants auxquels s'ajoute le changement climatique, nous cherchons à gérer intelligemment notre consommation en énergie.

Conjointement à tout le secteur minier, AngloGold Ashanti doit faire face à des défis spécifiques lors de l'augmentation de l'efficacité énergétique

de ses sites d'exploitation.

En premier lieu, toutes les améliorations apportées aux performances énergétiques ont une tendance à s'éroder rapidement avec le vieillissement de nos mines. La consommation en énergie augmente généralement pendant le cycle d'exploitation en raison de la progression vers de plus grandes profondeurs, vers une plus grande complexité et vers des zones où les gisements de minerai sont d'une qualité inférieure. En second lieu, les mises à niveau des infrastructures sont peu fréquentes et les opportunités d'introduction de modifications progressives vers une amélioration énergétique sur nos sites d'exploitation sont rares. Pour terminer, les alternatives actuellement disponibles d'une énergie propre qui correspond à nos impératifs pour une sécurisation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans le cadre d'une fourniture viable, tendent à ne pas être économiquement ou techniquement viables. C'est pourquoi, alors que nous disposons d'un objectif à moyen terme afin d'améliorer l'efficacité énergétique de 15 % et d'un objectif sur le long terme afin d'améliorer l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de 30 %, les progrès vers l'obtention de ces objectifs sont problématiques.

Efficacité énergétique

Dans un effort de réduction de la consommation énergétique, dans les limites de la faisabilité technique et économique, nous nous sommes penchés sur l'amélioration de nos performances de consommation en énergie au cours de ces dernières années.

Grâce à de nouveaux sites d'exploitation, nous avons l'opportunité de mettre en œuvre des changements significatifs dans le domaine de l'efficacité énergétique. Par exemple, avec le projet Tropicana en Australie, l'usine de traitement a été conçue de façon à consommer moins d'énergie et moins d'eau que celles de nos autres sites d'exploitation. Elle utilisera des rouleaux de broyage à haute pression, moins gourmands en énergie que les broyeurs conventionnels. Des épaisseurs de résidus et des lixivants seront

Utilisation énergétique et efficacité par région (2009 à 2010)

	Utilisation énergétique (millions GJ)		Efficacité énergétique (GJ/oz.)	
	2010	2009*	2010	2009*
Afrique du Sud	12,4	12,3	6,9	6,9
Afrique continentale	11,3	11,1	6,6	6,0
Australasie	2,3	2,0	5,7	5,0
Amériques	4,7	4,3	5,0	4,8
Groupe	30,6	29,8	6,4	6,0

* Les données de consommation énergétique pour 2009 ont été réévaluées, car des omissions et des erreurs sur le facteur de conversion des carburants ont été découvertes sur les données initialement rapportées.

employés afin de récupérer et de recycler l'eau de procédé, en réduisant substantiellement la quantité d'eau pompée vers l'installation de traitement des résidus, et les eaux usées du village seront recyclées pour être utilisées dans l'usine de traitement, diminuant d'autant la quantité d'eau extraite des puits de forage adjacents à la mine, qui aurait dû être pompée vers nos sites d'exploitation et abondamment traitée avant son utilisation.

De plus au cours de 2010 et au début de 2011, nous avons entrepris plusieurs projets d'efficacité énergétique afin d'améliorer le contrôle et la gestion de l'air comprimé et des systèmes de refroidissement pour les mines profondes dans notre région d'Afrique du Sud. Ces améliorations devraient engendrer des économies estimées annuellement à environ 140 GW/h. D'autre part, des systèmes de chauffage à vapeur sous pression permettant une économie annuelle supplémentaire de 15 GW/h sont en cours de construction dans les installations résidentielles de nos sites d'Afrique du Sud. Ce dernier projet devrait normalement générer des crédits de carbone conformément au Mécanisme de développement propre des Nations unies.

Dans la mesure où notre alimentation électrique au Brésil provient de sources hydroélectriques, les émissions de gaz à effet de serre provenant des sites d'exploitation s'élevaient à seulement 33 000 tonnes de CO₂e en 2010. Malgré ce niveau de performances déjà élevé, l'attention que nous portons à l'efficacité énergétique sur tous nos sites d'exploitation brésiliens reste constante. Deux interventions clés en 2010 concernaient l'amélioration de l'efficacité de la ventilation et du système d'air comprimé sur notre mine de Cuiabá et sur l'efficacité du système d'air comprimé de l'usine de traitement adjacente de Queiroz.

De nombreux sites ont élargi leur considération de l'efficacité énergétique aux communautés locales proches de nos sites d'exploitation. Pour la mine d'Obuasi au Ghana, qui peut être fière de son engagement communautaire sur les performances énergétiques, ces pratiques sont intégrées et comprennent des émissions radiodiffusées sur les chaînes locales, la participation des épouses des employés lors de réunions pratiques régulières sur l'efficacité énergétique à la maison et l'encouragement des membres des congrégations religieuses locales à participer à une formation permettant de réduire la consommation électrique chez soi et au niveau de la communauté locale.

Sécurité énergétique

La fourniture fiable et sûre d'énergie 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 correspond à un impératif dans le cadre de nos opérations, au même titre que pour l'industrie minière dans son ensemble. Nous nous alimentons en énergie sur les réseaux électriques nationaux d'Afrique du Sud, de Namibie, du Ghana, des États-Unis et partiellement sur celui du Brésil. Hormis l'exception d'une alimentation hydroélectrique de nos sites d'exploitation du Brésil, tous les autres sont alimentés par des centrales électriques sur site à combustibles fossiles avec du diesel, du fuel lourd ou du gaz naturel. Nous utilisons aussi du diesel pour alimenter les camions et autres équipements lourds.

Les facteurs affectant la sécurité énergétique de nos opérations comprennent notre profil de consommation énergétique projeté, la disponibilité des carburants et des approvisionnements énergétiques, la maturité des marchés de l'énergie et les taux de croissance économique des pays dans lesquels nous opérons. De plus, plusieurs de nos exploitations sont implantées dans des pays où la sécurité énergétique peut être affectée par une instabilité politique, par des projections d'une offre énergétique locale supérieure à la demande disponible, par un manque de capacité interne à répondre à la croissance commerciale et industrielle et par des réglementations gouvernementales. Dans ces pays, nous établissons des relations avec les gouvernements d'accueil avec l'objectif de développer conjointement un futur durable. Chacune de nos mines fait face à des défis spécifiques et des stratégies individuelles de sécurité énergétique en fonction des sites sont en cours de développement dans le cadre de notre structure mondiale.

Nos priorités actuelles concernent l'intégration totale de pratiques de surveillance des performances énergétiques dans notre Structure globale des processus opérationnels (BPF), l'élaboration d'objectifs en fonction des sites sur les performances énergétiques afin de les inclure dans notre plan d'entreprise 2012, la réalisation de bénéfices énergétiques provenant de projets explicites d'amélioration des affaires et les processus de développement pour un meilleur partage en interne des informations sur les performances énergétiques.

Les prochaines étapes critiques sont les suivantes :

- mise en œuvre de stratégies de sécurité énergétique régionales et nationales et

Administration de l'environnement et des ressources naturelles

- adoption dans la mesure du possible des dernières technologies afin de minimiser la consommation de carburant sur les sites nouveaux et existants.

Coûts énergétiques

La gestion de nos coûts énergétiques devient un défi crucial. Notre consommation énergétique pour 2010 est restée relativement stable à 30,6 millions de GJ, mais notre efficacité énergétique s'est détériorée de 5,8 % au cours de cette période. Les coûts énergétiques continuent de croître rapidement, atteignant 33 % entre 2009 et 2010, et devraient encore augmenter. En 2010, les coûts énergétiques représentaient 18,7 % des dépenses totales de fonctionnement décaissées pour nos opérations et ce rapport continue de s'élever.

Si notre consommation électrique a seulement augmenté de 0,8 %, l'accroissement des coûts en électricité s'élève à 35 %. En Afrique du Sud et au Ghana par exemple, les prix de l'électricité ont augmenté d'environ 25 % au cours de l'année 2010. À la même époque, alors que notre consommation de carburant diesel augmentait de 8 %, ses prix s'envolaient de 30 %.

Émissions de gaz à effet de serre

Nos émissions totales de gaz à effet de serre en 2010 représentaient 4,7 Mt de CO₂e, une augmentation de 2 % par rapport à 2009. Alors que notre production diminuait de 2,9 % au cours de cette période, l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre se détériorait de 5 %.

Environ 99 % de nos émissions de gaz à effet de serre Champ 1 et Champ 2 sont directement liés à notre consommation énergétique. De ce fait, l'amélioration de nos performances énergétiques à tous les niveaux reste notre principal moyen d'atténuer l'impact du changement climatique résultant de nos sites d'exploitation.

Le pour-cent supplémentaire d'émissions de gaz à effet de serre signalé proviendrait de pertes de réfrigérants.

Nous n'avons pas signalé d'émissions de gaz à effet de serre à la suite des modifications d'utilisation des terres dans la mesure où des études informatiques précédentes suggéraient que ces émissions ne sont pas matérielles. Puisque les modifications méthodologiques scientifiques

disponibles de mesurage et de surveillance des émissions de cette nature sont en constante évolution, des enquêtes plus poussées seront réalisées en 2011 afin de quantifier et de clarifier l'état de ces émissions.

En outre, une étude informatique réalisée par Camco en 2009 confirmait que les émissions Champ 3 d'AngloGold Ashanti ne sont pas matérielles et de ce fait ne sont pas signalées.

Terre

Nous sommes souvent propriétaires ou nous contrôlons de larges étendues de terre, même si une superficie relativement faible est utilisée pour les opérations minières. L'exploitation minière souterraine ne présente qu'une empreinte physique réduite. À l'inverse, l'exploitation à ciel ouvert affecte des surfaces beaucoup plus importantes afin d'accéder au minerai. À la différence d'autres industries, l'emplacement des activités minières ne peut pas être modifié afin d'éviter des impacts, nous disposons néanmoins d'une certaine souplesse en ce qui concerne les méthodes d'extraction et l'emplacement des infrastructures annexes. La protection environnementale, les préférences communautaires, la viabilité des opérations minières et les exigences réglementaires contribuent toutes à nos choix à cet égard, qui sont d'abord informés par notre engagement envers nos valeurs.

Nous devons tenir compte d'une palette de problèmes concernant la terre dans la planification et la gestion de nos opérations, les plus importants d'entre eux étant les suivants :

- accès à la terre - protection du droit d'utiliser la terre pour l'extraction minière et maintien de l'accès physique aux terres couvertes par nos droits miniers,
- biodiversité, perturbation du terrain et réhabilitation, et
- gestion des déchets et des résidus.

Ces trois sujets sont traités ci-dessous.

Accès à la terre

L'accès à la terre constitue un problème à deux niveaux. En premier lieu, le droit légalement octroyé d'exploitation de gisements de minerai et la

Émissions de gaz à effet de serre et efficacité par région (2009 à 2010)

	Émissions (Mt CO ₂ e)		Efficacité (t CO ₂ e/oz.)	
	2010	2009*	2010	2009*
Afrique du Sud	3,42	3,40	1,92	1,89
Afrique continentale	0,80	0,79	0,47	0,43
Australasie	0,15	0,14	0,39	0,34
Amériques	0,32	0,29	0,34	0,32
Groupe	4,70	4,61	0,97	0,93

* Les données 2009 ont été réévaluées en raison de corrections apportées aux données de consommation en énergie.

production d'or sur une étendue de terrain démarquée doit être obtenu. En second lieu, la concrétisation et l'accès sans obstruction à cette terre doivent être maintenus particulièrement dans des régions en conflit potentiel avec les communautés locales sur l'utilisation des terres.

Pour le premier problème, diverses interrogations politiques et de société doivent être traitées avant de pouvoir établir une mine. Nous devons par exemple nous assurer de pouvoir atténuer les impacts associés à la perturbation des terres et de mettre en place des efforts de réhabilitation pendant et après la phase d'exploitation minière afin d'assurer une fermeture durable de la mine.

Quant au second problème, nous reconnaissons que les tensions peuvent s'accroître avec les communautés à propos de l'accès et de l'utilisation des terres. Notre approche s'appuie sur une implication des communautés et sur la recherche du meilleur moyen d'accommoder tous les besoins des parties dans le cadre des contraintes liées aux ressources disponibles.

Biodiversité, perturbation et réhabilitation des terres

Les ressources minérales dans les zones traditionnelles d'extraction deviennent de plus en plus rares, et à l'instar de nombreuses compagnies minières, nous explorons et exploitons de plus en plus dans des régions éloignées, ou qui autrefois n'étaient pas perturbées et dans lesquelles la biodiversité nécessite une plus grande attention. Dans la mesure où notre exploitation minière s'effectue sur l'emplacement des ressources, la présence d'habitats sensibles ou d'espèces vulnérables impose une sérieuse évaluation et sélection du site, des études préliminaires complètes et l'engagement des communautés locales afin de comprendre leurs relations avec l'environnement.

Dans le but de définir des normes internes et des attentes de performances communes, nous continuons à affiner notre avant-projet de normes de gestion de la biodiversité, notamment en les soumettant à l'examen des ONG. Ces normes seront finalisées en 2011.

Les problèmes de fermeture d'une mine concernent des aspects importants de l'accès et de l'utilisation des terres, mais sont traités de manière plus détaillée en pages 44 et 45 de ce rapport.

Gestion des déchets et des résidus

Nous générons des roches stériles et des résidus inhérents à l'exploitation minière et aux opérations de traitement des minéraux. Les résidus miniers correspondent au traitement des effluents générés après avoir terminé les opérations de broyage et d'extraction de l'or. Les résidus sont transvasés en tant que boues dans d'importantes installations de stockage spécialement conçues à cet égard.

Dans une extraction minière à ciel ouvert, d'énormes volumes de terre et/ou de rochers (morts-terrains) sont traités afin d'exposer le gisement métallifère. De la même manière, des déchets rocheux sont fabriqués pendant les forages et le développement des accès vers les gisements souterrains. Les morts-terrains et les roches stériles contiennent

généralement des niveaux d'or non valorisables et sont stockés sous forme de terrils de roches stériles.

L'impact de l'incapacité des installations de stockage des résidus peut être significatif et c'est pourquoi nous surveillons de très près de telles installations afin de nous assurer que leur gestion est conforme aux engagements pris vis-à-vis des communautés locales et aux impératifs réglementaires nationaux. Nous appliquons des contrôles internes plus stricts afin de minimiser le risque de défaillances et nous avons appliqué une structure interne de gestion des résidus qui est appliquée à tous nos sites d'exploitation.

Après la fermeture de la mine, les installations de stockage des résidus et les terrils de roches stériles présentent généralement l'impact subsistant le plus visible et le plus significatif et, de ce fait, nous nous orientons vers des travaux de réhabilitation de ces zones dès que possible au cours de la durée d'exploitation d'un site. Généralement, les travaux de réhabilitation impliquent la remodelisation et/ou le recouvrement des installations afin de répondre aux normes de réhabilitation et de fermeture de l'entreprise, et de rendre ces installations sûres, stables et autosuffisantes au-delà de la fermeture.

C'est avec regret qu'en février 2010 nous avons suspendu l'exploitation de notre mine d'Iduapriem au Ghana pendant deux mois et demi en raison d'impacts environnementaux potentiels et indésirables provenant de l'évacuation des eaux d'une installation de stockage des résidus sur ce site. Conjointement à l'Agence de protection de l'environnement du Ghana, nous avons identifié un emplacement provisoire de stockage des résidus. La construction d'une nouvelle installation de stockage qui répond aux besoins des résidus miniers pour toute la durée de l'exploitation est en cours et celle-ci devrait être opérationnelle au cours du premier semestre de 2011.

Matières dangereuses

La gestion et la mise au rebut de matériaux potentiellement dangereux utilisés ou générés au cours de la production d'or nécessitent une attention particulière. Nos normes sur les produits chimiques et sur les déchets répondent à la gestion des risques pouvant survenir après utilisation de matériaux dangereux et traitent de sujets tels que l'évitement, la réduction, la réutilisation, le recyclage, le traitement et la mise au rebut des déchets.

L'utilisation du cyanure dans l'industrie aurifère a été une source non négligeable de questionnements de la part des parties prenantes depuis son introduction et le cyanure est géré avec toute l'attention requise sur les sites d'exploitation d'AngoGold Ashanti. Nous sommes un des signataires de la réglementation internationale de gestion du cyanure qui s'adresse à la fabrication, au transport et à une utilisation responsables du cyanure dans l'extraction aurifère, qui améliore la protection de la santé humaine et qui réduit les impacts potentiels sur l'environnement.

Administration de l'environnement et des ressources naturelles

En tant que signataires de cette réglementation, nos sites d'exploitation sont audités par des parties tierces indépendantes afin d'assurer la conformité. Les résultats de ces audits sont à la disposition du public afin d'informer les parties prenantes de l'état des pratiques de gestion du cyanure sur les sites d'exploitation certifiés.

Actuellement, 15 de nos 19 sites d'exploitation utilisant du cyanure sont certifiés conformes à la réglementation sur le cyanure. En 2009, six sites d'exploitation ont été temporairement retirés du processus de certification réglementaire. En 2010, deux de ces sites, Navachab en Namibie et Siguiri en Guinée, ont été audités et certifiés en totale conformité avec la réglementation. Cerro Vanguardia en Argentine a rejoint le processus de certification en 2010 et devrait être totalement certifié dans le courant de 2011. Geita en Tanzanie a terminé ses travaux d'infrastructure afin de répondre aux impératifs de la réglementation et un audit de conformité est prévu en 2011.

Au Ghana, des modifications d'infrastructures sont exigées sur deux de nos sites d'exploitation dans ce pays pour assurer leur conformité avec la réglementation. Sur le site d'Iduapriem, les travaux d'infrastructures devraient être terminés au cours de la première moitié de 2011, à la suite desquels le processus de certification pourra reprendre. À Obuasi, nous prévoyons de répondre aux difficultés de transport, de réception et de manipulation du cyanure sur ce site en construisant une nouvelle installation. Les affectations de fonds propres destinées à ce projet ont été réalisées et le travail détaillé de conception technique a débuté.

Qualité de l'air

Nos sites d'exploitation en Guinée, au Mali, en Namibie, en Tanzanie et en Afrique du Sud se trouvent dans des régions arides ou semi-arides, et la gestion de la poussière générée par nos activités est une nécessité. Pour protéger les communautés autour de ces mines, de l'eau est utilisée pour supprimer la poussière sur les routes. La poussière dans les installations de résidus est contrôlée en utilisant des agents agglutinants de surface, de l'eau et de la végétation.

Au cours de l'année 2009, nous avons émis une norme de gestion de la qualité de l'air qui stipule les impératifs devant assurer des performances minimum de qualité de l'air sur tous les sites de l'entreprise. En conséquence, une décision a été prise de fermer définitivement la section d'acide sulfurique de l'usine Vaal River East Gold Acid Float (EGAF) en 2010, éliminant ainsi les émissions de dioxyde de soufre émanant de cette usine. Une analyse des coûts/des avantages a aussi démontré qu'il était plus économique sur le long terme de rechercher des fournisseurs d'acide sulfurique en externe plutôt que de moderniser l'usine de fabrication.

Même si nous avons été en mesure de traiter la source principale de non-conformité réglementaire aux émissions de dioxyde de soufre en Afrique du Sud, nous continuerons à nous intéresser à la gestion de la qualité de l'air dans la région. Les aspects nécessitant une attention de tous les instants concernent la gestion des impacts sur la qualité de l'air résultant de

l'émission excessive de poussières sur certains de nos sites d'exploitation, et la régulation des émissions provenant des centrales électriques.

Changement climatique

En sus des actions entreprises dans les cinq domaines étudiés, nous ajoutons une étude terminée en 2009 afin d'améliorer notre compréhension de l'impact potentiel du changement climatique sur nos affaires et de développer des réponses appropriées.

Les risques physiques potentiels vis-à-vis de nos sites d'exploitation comprennent l'accroissement des précipitations ou la disponibilité réduite de l'eau, des températures plus élevées et des événements météorologiques exacerbés. De plus, les communautés autour de nos mines pourraient être exposées à un risque accru d'insécurité alimentaire, de pénurie d'eau et d'effets sanitaires indésirables.

Au niveau des sites, nous devons interpréter l'impact potentiel du changement climatique et développer des plans d'action pratiques. Ceci inclut de prendre en considération les problèmes d'ingénierie et d'exploitation ainsi que l'impact potentiel du changement climatique sur les employés et sur les communautés d'accueil.

Une législation sur le changement climatique est à l'examen en Australie, aux États-Unis, en Afrique du Sud et au Brésil. En cas d'adoption, elle pourrait avoir un impact financier sur nos opérations. Dans chaque pays, AngloGold Ashanti a activement impliqué le gouvernement afin de s'assurer d'un équilibre entre l'efficacité de la réponse au changement climatique et les répercussions négatives sur l'économie et les affaires. Dans la mesure où AngloGold Ashanti exporte la plupart de ses produits et puisque la détermination des prix ne dépend pas de notre entreprise, mais des bourses de commerce internationales, la société peut se trouver « à découvert » si certains pays imposent un prix sur le carbone (sous forme de taxes) et d'autres ne le font pas.



Guinée

Camion-citerne utilisé à Siguiri pour supprimer la poussière sur les routes.

Sauf stipulation contraire, le symbole \$ désigne des dollars américains tout au long de ce rapport

« Moz » désigne un million d'onces troy

« t » représente une tonne métrique

Les valeurs arrondies peuvent produire des différences de calcul

Les emplacements sur les cartes sont donnés à titre indicatif

AngloGold Ashanti est une société de capitaux de la République d'Afrique du Sud, enregistrée sous le numéro 1944/017354/06

Ce rapport annuellement émis couvre l'exercice financier clos le 31 décembre 2010 et fournit une mise à jour des informations contenues dans Sustainability Review 2009, « L'or de demain : les problèmes qui importent » ainsi que des informations supplémentaires en ligne pour 2009.

Les données de ce rapport couvrent les exploitations, les coentreprises et les sociétés filiales qui sont uniquement gérées par AngloGold Ashanti, et ne concernent pas les opérations gérées par les coentrepreneurs.

Les données sur la mine de Tau Lekoa sont à jour jusqu'au 1er août 2010, date de finalisation de la vente de cette exploitation.

Ce rapport a été imprimé sur du papier produit par des usines agréées par le Forest Stewardship Council (FSC) selon des processus certifiés CoC. Le FSC promeut une gestion environnementalement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts planétaires, alors que le CoC garantit la fabrication de produits certifiés par le FSC depuis le traitement jusqu'à la distribution.

Déclarations de prospective

Certaines déclarations inscrites dans ce rapport - notamment celles sur les perspectives économiques du secteur des exploitations aurifères, les anticipations sur le prix de l'or, la production, les coûts financiers et autres résultats d'exploitation, les perspectives de croissance et d'activités d'AngloGold Ashanti, individuellement ou cumulées, en incluant l'achèvement et le démarrage des opérations commerciales de certains projets d'exploration et de production d'AngloGold Ashanti et la finalisation d'acquisitions et de cessions, les ressources en liquidités et en capital, mais aussi les dépenses d'investissements d'AngloGold Ashanti, et les résultats et conséquences des procédures de litige en cours - contiennent des énoncés de prospective sur les opérations, les performances économiques et la situation financière d'AngloGold Ashanti. Même si AngloGold Ashanti considère que les attentes prévalant dans ces énoncés prospectifs restent raisonnables, rien ne prouve que celles-ci s'avèreront correctes. Par conséquent,

les résultats peuvent matériellement être différents de ceux établis dans les énoncés prévisionnels en raison notamment des variations macro-économiques, du succès des initiatives commerciales et d'exploitation, des changements de l'environnement réglementaire et d'autres actions gouvernementales, des fluctuations du prix de l'or et du cours des changes ainsi que de la gestion des risques commerciaux et d'exploitation. Pour une discussion concernant de tels facteurs de risque, consultez la section intitulée « Gestion des risques et contrôles internes » dans les états financiers annuels disponibles sur www.anglogoldashanti.com. AngloGold Ashanti n'assume aucune obligation de mise à jour publique ou de publication de révisions de ce rapport qui tiendraient compte d'événements ou de circonstances s'étant déroulées après sa date d'émission ou qui révéleraient l'émergence d'événements imprévus. Tous les énoncés prospectifs ultérieurs écrits ou oraux attribuables à AngloGold Ashanti ou à quiconque agissant en son nom sont assujettis aux déclarations de mise en garde incluses dans ce document.

www.anglogoldashanti.com